



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

**VILLE DE SURESNES**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 mai 2022**

**Procès-Verbal**

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2022

SEANCE DU 18 MAI 2022.....	4
<i>Élection du secrétaire de séance et appel</i> .....	5
Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022.....	5
Installation de M. Abraham ABITBOL.....	5
DELIBERATIONS .....	6
DESIGNATIONS.....	7
N°1 Désignation d'un membre de la commission extra-municipale des marchés forains .....	8
N°2 Désignation d'un membre de la Caisse des écoles.....	8
N°3 Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration du collège Jean MACE...9	
PETITE ENFANCE .....	10
N°4 Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de la crèche des Goélands .....	11
N°5 Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de la crèche Blanche Neige .....	14
SANTE.....	16
N°6 Conseil Local en Santé Mentale : convention de partenariat entre la Ville, l'établissement Public de Santé ERASME et le Centre Hospitalier Théophile Roussel.....	17
COMMERCE.....	20
N°7 Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France.....	21
SPORTS ET CULTURE .....	24
N°8 Adoption des tarifs de l'école municipale des sports.....	25
N°9 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Institut Municipal de l'Education Physique et Sportive (IMEPS).....	27
N°10 Adoption des tarifs du Conservatoire.....	28
N°11 Convention entre le Conservatoire et le Centre Hospitalier Théophile Roussel.....	31
RESSOURCES HUMAINES.....	33
N°12 Création d'un Comité Social Territorial local et d'une formation spécialisée unique communs pour la Ville, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles et mise en place de Commissions administratives paritaires et d'une Commission Consultative Paritaire communes à la Ville, au CCAS et à la Caisse des écoles .....	34
ENVIRONNEMENT .....	37
N°13 Convention tripartite d'accès aux déchèteries de Nanterre et Gennevilliers pour les services techniques de la Ville .....	38
AFFAIRES SCOLAIRES.....	40
N°14 Approbation du changement de nom du collège Jean MACE en collège Hubert GERMAIN . .....	41
AFFAIRES GENERALES .....	42
N°15 POLD : Avenant n°1 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes .....	43
N°16 Acceptation du prix de la vente aux enchères d'un véhicule municipal .....	44
N°17 Adoption des tarifs de la taxe de séjour .....	45
N°18 Modification du tableau des indemnités des élus.....	46
COMMUNICATIONS .....	49
Rapport de la commission communale pour l'accessibilité 2020/2021 .....	49

Information sur le dispositif voisins vigilants .....	50
DECISIONS .....	53
Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée....	54
N°22010, 15, 18, 24, 25, 30, 32, 33 et 34 Demande de subventions .....	55
N°22011 Occupation des locaux du Centre Médical Municipal de Suresnes .....	56
N°22012 Approbation de la modification des modalités de facturation des activités périscolaires pendant la crise sanitaire .....	56
N° 22013, 19 et 26 Décisions d’ester en justice.....	57
N°22014 Mise à disposition de locaux entre la Ville, le collège Henri Sellier et le Département des Hauts-de-Seine.....	58
N°22016, 17, 27, 29 Régies.....	58
N°22020 et 22 Prêts de véhicules à titre gracieux .....	58
N°22021 Renouvellement d’un bail de mise à disposition de locaux au 14 avenue Charles de Gaulle à Suresnes avec l’association ASDES. ....	59
N°22023 Approbation du prix de vente d’un livre au Musée d’histoire Urbaine et Sociale de Suresnes .....	59
N°22031 Mise à la réforme et cession gratuite d’un véhicule au lycée Chappe à Nanterre .....	59
QUESTIONS ORALES.....	62

## Séance du 18 mai 2022

Le Conseil Municipal de la commune de SURESNES, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes, sis 2 rue Carnot à Suresnes, à 19h30, sous la présidence de M. G. BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

### **Etaient présents :**

#### *- Adjoints -*

M<sup>me</sup> M. RICHARD, M. F. BULTEAU, M<sup>me</sup> I. de CRECY, M. V. RASKIN, M<sup>me</sup> N. HAMZA, Y. LAMARQUE, M<sup>me</sup> E. REBER, M. P. PERRET, M<sup>me</sup> F. de SEPTENVILLE, M. A. BURTIN-LUCIOTTO, M<sup>me</sup> F. LAINE, M. A. LAÏDI, M<sup>me</sup> S. du MESNIL.

#### *- Conseillers Municipaux -*

M<sup>me</sup> C. GUILLOU, M. S. PERRIN-BIDAN, M<sup>me</sup> S. de LAMOTTE, M. J.-M. LEMBERT, M. B. JACON, M<sup>me</sup> V. BARBOILLE, M<sup>me</sup> I. FLORENNES, M. F. VOLE, M. T. KLEIN, M<sup>me</sup> V. BETHOUART-DOLIQUE, M<sup>me</sup> P. COUPRY, M<sup>me</sup> V. RONDOT, M. A. KARAM (à partir de la délibération n°4), M. Y. LAURENT, M<sup>me</sup> M. le LAN, M<sup>me</sup> K. VERIN-SATABIN, M<sup>me</sup> S. EL-BAKKALI, M. Y. CORVIS, M. A. ABITBOL, M. L. DEGNY (à partir de la délibération n°7).

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents représentés :**

#### *- Adjoints -*

M<sup>me</sup> B. de LAVALETTE (donne pouvoir à M<sup>me</sup> I. de CRECY), M. L.-M. BONNE (donne pouvoir à M. F. BULTEAU), M. J. PREVOST (donne pouvoir à M<sup>me</sup> C. GUILLOU).

#### *- Conseillers Municipaux -*

M. N. D'ASTA (donne pouvoir à M<sup>me</sup> S. EL-BAKKALI), M. P. GENTIL (donne pouvoir à M<sup>me</sup> K. VERIN-SATABIN), M<sup>me</sup> J. TESTUD (donne pouvoir à M. Y. CORVIS).

### **Absents non-représentés :**

M. A. KARAM (jusqu'à la délibération n°3), M. X. IACOVELLI, M<sup>me</sup> O. COUSSEAU, M. L. DEGNY (jusqu'à la délibération n°6), M. V. BARNY.

### **Secrétaire :**

M. A. BURTIN-LUCIOTTO.

**La séance est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de M. Boudy.**

**M. le MAIRE** : « Bonsoir à tous, ici présents et en ligne. Je vous propose de commencer notre séance de Conseil municipal.

*Le quorum est atteint, nous pouvons donc commencer notre séance. »*

**Élection du secrétaire de séance et appel**

**M. le MAIRE** : « Je propose que le secrétaire de séance soit M. Burtin-Luciotto, nous allons pouvoir faire état des pouvoirs. »

**M. BURTIN-LUCIOTTO** : « Nous avons :

<i>M. Prévost</i>	<i>donne pouvoir</i>	<i>à Mme Guillou,</i>
<i>Mme de Lavalette</i>	<i>donne pouvoir</i>	<i>à Mme de Crecy,</i>
<i>M. Bonne</i>	<i>donne pouvoir</i>	<i>à M. Bulteau,</i>
<i>Mme Testud</i>	<i>donne pouvoir</i>	<i>à M. Corvis,</i>
<i>M. Iacovelli</i>	<i>donne pouvoir</i>	<i>à Mme Cousseau,</i>
<i>M. Gentil</i>	<i>donne pouvoir</i>	<i>à Mme Verin-Satabin</i>
<i>et M. D'Asta</i>	<i>donne pouvoir</i>	<i>à Mme El Bakkali. »</i>

**M. le MAIRE** : « Merci.

**Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022**

*Nous passons à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 mars dernier.*

*Vous en avez eu connaissance.*

*Appelle-t-il des observations de votre part ?...*

*(Aucune.) »*

***Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

**Installation de M. Abraham ABITBOL**

**M. le MAIRE** : « Nous regrettons la démission de Mme Boonaert, mais nous avons le plaisir d'accueillir M. Abitbol au sein de ce Conseil municipal, en conformité avec l'article L.220 du Code électoral. Cette installation ne nécessite pas de formalités particulières sinon de la constater, ce que nous faisons.

*Il nous reste à vous souhaiter la bienvenue. »*



# DELIBERATIONS



# DESIGNATIONS

## **N°1 Désignation d'un membre de la commission extra-municipale des marchés forains**

Rapporteur : Le MAIRE

A la suite de la démission de Madame Yasmina GUERRAB, le 14 mars 2022, il convient de désigner un conseiller municipal, membre issu de la majorité, pour siéger à la Commission Extra-municipale des Marchés Forains.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner un représentant de la Majorité pour siéger à la Commission Extra-municipale des Marchés Forains.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*M. le MAIRE : « Il s'agit de tirer les conséquences de la démission de Mme Guerrab, intervenue le 14 mars 2022, et de la remplacer dans les fonctions qu'elle tenait, à la Commission extra-municipale des marchés forains, à la Caisse des écoles et au Conseil d'administration du collège Jean Macé.*

*Pour la délibération n°1, la Commission extra-municipale des marchés forains, il vous est proposé de désigner Mme Barboille.*

*Pour la délibération n°2, la Caisse des écoles, il vous est proposé de désigner M. Karam.*

*Pour la délibération n°3 le Conseil d'administration du collège Macé, il vous est proposé Mme Rondot.*

*En l'absence d'autres candidatures de la majorité, puisqu'il s'agit de compléter la liste de la majorité, aucun vote n'est requis. Il suffit d'en prendre acte.*

*Je vous propose de prendre acte de ces nominations qui remplacent Mme Guerrab.*

**Le Conseil Municipal,  
Prend acte de la désignation de :**

***Mme Barboille pour la Commission extra-municipale des marchés forains.***

## **N°2 Désignation d'un membre de la Caisse des écoles**

Rapporteur : Le MAIRE

A la suite de la démission de Madame Yasmina GUERRAB, il convient de désigner un nouveau membre issu de la majorité municipale pour siéger à la Caisse des écoles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner un représentant issu de la majorité municipale pour siéger à la Caisse des écoles.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal,  
Prend acte de la désignation de :**

***M. Karam pour la Caisse des écoles.***



<b>N°3</b>	<b>Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration du collège Jean MACE</b>
------------	---

Rapporteur : Le MAIRE

A la suite de la démission de Madame Yasmina GUERRAB, il convient de désigner un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du collège Jean Macé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Désigner un représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du collège Jean MACE

**OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal,  
Prend acte de la désignation de :**

***Mme Rondot pour le Conseil d'administration du collège Macé.***

*Je remercie par avance nos collègues pour la tenue de sièges qui sont tous les trois importants. »*



## **PETITE ENFANCE**

<b>N°4</b>	<b>Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de la crèche des Goélands</b>
------------	---

Rapporteur : Elodie REBER

La Ville de Suresnes mène une politique ambitieuse en matière de Petite enfance, tant au niveau de l'accueil collectif avec 15 établissements municipaux, dont une déjà en délégation de service public, que de l'accueil individuel avec 3 Relais Assistantes Maternelles, Assistantes Parentales sur le territoire pour accompagner parents et professionnels.

Un plan de redéploiement Petite enfance établi pour la période de la nouvelle mandature, 2020-2026, actualise les schémas directeurs successifs de la Petite Enfance et vise :

- Un suivi de l'évolution des besoins en relation avec l'évolution des naissances et des emménagements des familles ;
- Une augmentation du nombre de places d'accueil proposées aux familles suresnoises par un rééquilibrage de l'offre en régie, en délégation de service public et l'achat de places aux gestionnaires privés ;
- L'intégration de nouveaux établissements privés sur le territoire.

Ce plan prévoit de passer de 609 places gérées par la Ville actuellement (places agréées régie, DSP et achats) à 692 en 2024, soit une augmentation de 14% (83 places supplémentaires). Il prévoit le renouvellement de la délégation de service public de la crèche « Les Goélands » et une nouvelle DSP pour la crèche « Blanche Neige ».

Ces DSP permettent de parvenir à un équilibre global des places en gestion directe et autres dispositifs (places achetées, DSP). Compte tenu des tensions qui pèsent sur les recrutements des professionnels de la Petite Enfance, les personnels de la crèche « Blanche Neige » sont réaffectés au sein des structures en régie.

Après l'avis favorable du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, émis respectivement les 8 et 9 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 30 septembre 2021, le lancement de la procédure de délégation de service public pour le renouvellement de la gestion de la crèche des Goélands.

Un rapport a été adressé le 2 mai 2022 à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 et L. 1411-7 du Code Général des Collectivités territoriales. Il rappelle les étapes de la procédure de délégation de service public, présente la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse de leurs propositions ainsi que les motifs du choix de l'entreprise, et l'économie générale du contrat. A ce document, ont été annexés les procès-verbaux de la commission de délégation de service public dressant la liste des entreprises admises à présenter une offre et analysant les offres déposées.

La procédure de consultation étant maintenant achevée, il est proposé de déléguer la gestion de l'exploitation de la crèche des Goélands pour une durée de 6 ans à la société « Petit Chaperon rouge ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution de la Délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche des Goélands à la société « Petit Chaperon rouge »,

- ❑ Approuver le contrat de concession de service public et autoriser le Maire ou son adjointe déléguée à la Petite enfance, à la Famille et à la parentalité à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Nous avons deux délibérations importantes que je demanderai à Mme Reber de bien vouloir rapporter. Il s'agit d'un renouvellement pour la première et d'une nouvelle DSP pour la deuxième. »

**Mme REBER** : « Je vous présente les deux délibérations en même temps, même si nous aurons deux votes. »

**M. le MAIRE** : « Il y avait une pondération plus importante pour la qualité du service qui prime. Néanmoins, l'aspect économique a été pris en compte à hauteur de 40 %. Je remercie à cet effet les élus, y compris ceux de l'opposition, qui ont participé aux travaux de la Commission de DSP.

*La Société Petit Chaperon Rouge remplace le précédent titulaire. »*

**Mme EL BAKKALI** : « Nous voterons favorablement ces deux délibérations.

*Nous avons bien noté que la ville s'investit grandement dans le domaine de la Petite enfance en développant l'accueil collectif des jeunes enfants dans les structures gérées en direct, en DSP et en accueil individuel.*

*Pourriez-vous nous communiquer le plan de redéploiement Petite Enfance 2020-2026 avec les actualisations des schémas directeurs ? Nous pourrions ainsi être davantage force de propositions dans un travail commun en toute intelligence.*

*Concernant la délibération n°5, nous voterons également favorablement, toutefois nous souhaitons disposer de quelques précisions.*

*Pourriez-vous nous confirmer que le montant à régler par les familles dans les crèches en DSP relève du même barème progressif que celui payé par les familles ayant des places en crèches régies en direct par la ville ?*

*Par ailleurs, nous avons bien noté que ces DSP permettaient de parvenir à l'équilibre global des places proposées sur la ville. Pouvez-vous nous confirmer que la ville attribue un quota de places dans les crèches en DSP, qu'un quota de places est prévu ? »*

**Mme REBER** : « Pour ce qui concerne le développement, vous pourrez vous rapprocher de moi.

*S'agissant du tarif, il est strictement le même. Ce sont des places attribuées par la ville comme si elles étaient régies par la ville.*

*Quant à votre question sur le quota, pour chacune des deux DSP, ils ont le droit de gérer en propre deux places. Toutes les autres sont des places villes. »*

**M. le MAIRE** : « En définitive, comme l'a indiqué Mme Reber, le mode de gestion est différent, mais cela reste une crèche publique. C'est pour cela que c'est une DSP. »

**M. CORVIS** : « Une explication de vote : nous nous abstiendrons, comme lors du précédent vote sur l'attribution des DSP relative à l'exploitation des crèches des Goélands et de Blanche Neige pour les raisons que nous attendons de voir, comme nous l'avions dit, le mode de fonctionnement et la satisfaction des Suresnois.

*Nous recevons quelques mails de temps en temps de parents inquiets. Nous prendrons notre décision par la suite.*

*En outre, nous trouvons que, six ans, c'est relativement long. »*

**M. le MAIRE** : « Nous prenons bonne note de votre explication de vote, même si je m'étonne un peu, car cette délégation à la crèche des Goélands a été passée il y a 6 ans sous l'ancienne mandature à laquelle vous apparteniez.

*Vous avez changé d'avis semble-t-il. C'est le droit de tout le monde.*

*En tout cas, c'est bien noté.*

*En l'absence d'autres questions, je vous propose de passer aux votes.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

**(3 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. ABITBOL).**

*Je vous remercie. »*

<b>N°5</b>	<b>Attribution de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation de la crèche Blanche Neige</b>
------------	--

Rapporteur : Elodie REBER

La Ville de Suresnes mène une politique ambitieuse en matière de Petite enfance, tant au niveau de l'accueil collectif avec 15 établissements municipaux, dont une déjà en délégation de service public, que de l'accueil individuel avec 3 Relais Assistantes Maternelles Assistantes Parentales sur le territoire pour accompagner parents et professionnels.

Un plan de redéploiement Petite enfance établi pour la période de la nouvelle mandature, 2020-2026, actualise les schémas directeurs successifs de la Petite Enfance et vise :

- Un suivi de l'évolution des besoins en relation avec l'évolution des naissances et des emménagements des familles ;
- Une augmentation du nombre de places d'accueil proposées aux familles suresnoises par un rééquilibrage de l'offre en régie, en délégation de service public et l'achat de places aux gestionnaires privés ;
- L'intégration de nouveaux établissements privés sur le territoire.

Ce plan prévoit de passer de 609 places gérées par la Ville actuellement (places agréées régie, DSP et achats) à 692 en 2024, soit une augmentation de 14% (83 places supplémentaires). Il prévoit le renouvellement de la délégation de service public de la crèche « Les Goélands » et une nouvelle DSP pour la crèche « Blanche Neige ».

Ces DSP permettent de parvenir à un équilibre global des places en gestion directe et autres dispositifs (places achetées, DSP). Compte tenu des tensions qui pèsent sur les recrutements des professionnels de la Petite Enfance, les personnels de la crèche « Blanche Neige » sont réaffectés au sein des structures en régie.

Après l'avis favorable du Comité Technique et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, émis respectivement les 8 et 9 septembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 30 septembre 2021, le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la crèche Blanche Neige.

Un rapport a été adressé le 2 mai 2022 à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions des articles L. 1411-5 et L. 1411-7 du Code Général des Collectivités territoriales. Il rappelle les étapes de la procédure de délégation de service public, présente la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse de leurs propositions ainsi que les motifs du choix de l'entreprise, et l'économie générale du contrat. A ce document, ont été annexés les procès-verbaux de la commission de délégation de service public dressant la liste des entreprises admises à présenter une offre et analysant les offres déposées.

La procédure de consultation étant maintenant achevée, il est proposé de déléguer la gestion de l'exploitation de la crèche Blanche Neige pour une durée de 6 ans à la société « Petit Chaperon rouge ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver l'attribution de la Délégation de service public relative à l'exploitation de la crèche Blanche Neige à la société « Petit Chaperon rouge »,

- Approuver le contrat de concession de service public et autoriser le Maire ou son adjointe déléguée à la Petite enfance, à la Famille et à la parentalité à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

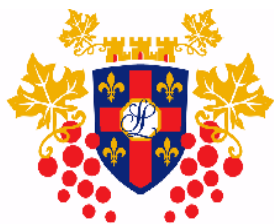
*M. le MAIRE : « même proposition pour la libération n°5 qui concerne aussi l'attribution de la DSP de la crèche Blanche Neige à la société petit chaperon rouge.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

**(3 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, J. TESTUD, A. ABITBOL).**

*Je vous en remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**S U R E S N E S**

**SANTE**



**N°6 Conseil Local en Santé Mentale : convention de partenariat entre la Ville, l'établissement Public de Santé ERASME et le Centre Hospitalier Théophile Roussel**

Rapporteur : Nassera HAMZA

La prise en compte croissante des questions liées à la santé mentale dans les politiques publiques sur la base d'un travail partenarial de longue date avec les secteurs sanitaires et sociaux, ont conduit en 2012 à formaliser la mise en place un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

Cette instance de concertation et de coordination réunit les acteurs concernés par le champ de la santé mentale. Son pilotage est assuré par le Maire, le Chef de Pôle de Psychiatrie Suresnes-Puteaux, de l'établissement public de santé ERASME et de la Direction du secteur de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Théophile Roussel. Le CLSM favorise la mise en cohérence des pratiques entre le secteur psychiatrique et le champ sanitaire et social, les usagers, les familles et les habitants.

Les membres travaillent quotidiennement sur différents axes répondant aux problématiques prioritaires identifiées localement et avec l'Agence Régionale de Santé : l'accès aux droits et aux soins en santé mentale, l'accès et le maintien dans le logement des personnes atteintes d'un trouble psychique et la santé mentale de la petite enfance aux jeunes adultes et la déstigmatisation du handicap.

Ce partenariat a permis la réalisation de dispositifs novateurs sur la commune, en particulier :

- La mise en place des permanences des Psys du Cœur au Centre Médical Municipal Raymond Burgos,
- Les Points Ecoute Jeunes dans les collèges et les lycées,
- Les sessions de formation pour les professionnels de premières lignes pour le repérage et l'orientation des publics en souffrance psychique (ex : gardiens pour le logement social, animateurs, médiateurs pour le secteur jeunesse),
- Les Réunions d'Evaluation de Situations d'Adultes en Difficultés (RESAD),
- Les conférences et les actions en direction du grand public permettant de lutter contre les représentations négatives de la maladie mentale et de favoriser le « vivre ensemble ».

La convention vise à renouveler le partenariat existant depuis de nombreuses années entre la Ville et le secteur de psychiatrie, et à valoriser le partenariat existant avec le secteur de pédopsychiatrie en précisant les modalités de ces collaborations. Elle est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de quatre ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat entre la Ville, l'Etablissement Public de Santé ERASME et le Centre Hospitalier Théophile Roussel,
- Autoriser le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent.

**OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Comme cela a été mentionné, il s'agit d'un enjeu majeur de notre pays et pas uniquement, car, dans beaucoup de pays, les souffrances psychiatriques et psychiques se sont beaucoup développées et notamment avec le confinement.*

*Nous pouvons nous enorgueillir, depuis des années déjà, d'avoir investi dans ce domaine. J'en sais gré à nos prédécesseurs et notamment à M. Dupuy et aux équipes qui l'accompagnaient ainsi qu'à Mme Hamza et ses équipes qui reprennent le flambeau sur cet important sujet.*

*Il vous est proposé d'approuver cette convention.*

*Avez-vous des questions à formuler, des observations à émettre ? »*

**Mme VERIN-SATABIN :** « *Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues.*

*Nous voterons favorablement cette délibération.*

*Il est précisé que ce dispositif concerne les collèges et les lycées. Ce dispositif est-il également étendu aux écoles ? Les psychologues scolaires seront-ils en lien avec le Conseil Local en santé mentale ? Les CMPP (Centre médico-psycho-pédagogique) sont-ils également concernés ?*

*Cette question nous permet de soulever également celle du financement des CMPP. Ils sont en lien avec les écoles sur cette question et souffrent de réductions budgétaires importantes ne permettant pas de traiter les enfants en souffrance, faute de personnels notamment. La municipalité et vous, Monsieur le Maire en tant que Vice-président au département, pourriez-vous agir afin de demander une hausse du financement des CMPP ? »*

**M. le MAIRE :** « *Je laisserai Mme Hamza répondre à la première question. S'agissant de la seconde, je répondrai que c'est un enjeu. Cela ne relève pas de ma délégation au Conseil départemental, mais j'en parlerai à ma collègue départementale en charge de cette question. »*

**Mme HAMZA :** « *Pour répondre à la première question, effectivement, nous intervenons dans les collèges et les lycées, mais aussi à l'espace des parents, dans le cadre du soutien à la parentalité. Des psychologues font tout le travail de repérage et d'orientation, si besoin.*

*Ensuite, dans les écoles primaires et maternelles, cela dépend de l'Éducation nationale et de ses projets.*

*Bien entendu, si besoin, nous intervenons également notamment sur la question de la déstigmatisation de la maladie mentale. Il faut vraiment que cela entre en lien avec le projet de l'Éducation nationale et de l'envie des enseignants de faire partie de ce projet.*

*Quoi qu'il en soit, nous intervenons auprès de nos animateurs, ces derniers ont été formés. Il y a eu beaucoup de conférences. Je peux vous en citer quelques-unes faites notamment auprès de nos animateurs du périscolaire :*

- La souffrance psychique, parlons-en,*
- Une semaine sur les écrans,*
- Une projection ciné-débat Respire.*
- Santé mentale et travail, plutôt dans les entreprises, pas dans les écoles.*

*Il y avait aussi toute une conférence autour de corps et esprit : quand cela va mal dans sa tête, le corps prend. On peut avoir des stigmates et des symptômes.*

*Lorsque c'est possible, nous intervenons dans les écoles. »*

**Mme EL BAKKALI :** « *De manière indirecte dans les écoles, je l'entends. Nous savons que les psychologues scolaires dépendent de l'Éducation nationale. La question était surtout de savoir si le CMPP sera également en lien avec le CLSM et puisque le CMPP est également en lien avec les psychologues scolaires, cela crée un lien.*

*Que les enseignants puissent intervenir en s'intéressant à cette question et participer à cela est une autre question, mais ce n'est pas leur rôle du tout. »*

**Mme HAMZA :** « *Tout à fait.*

*Le CLSM réunit vraiment tous les acteurs de la santé mentale sur le territoire.*

*Le CMPP, en tant que centre médico-psycho-pédagogique intervient, mais il y a le secteur infanto-juvénile et le secteur adulte.*

*Tous ces acteurs sont présents.*

*Les CMPP sont gérés comme les CMP par l'ARS.*

*Lorsque c'est possible et quand nous en avons besoin, le Maire d'avant ce mandat, à savoir M. Dupuy, et, l'actuel, M. Boudy font des demandes à l'ARS pour avoir un peu plus de psychologues.*

*Quand ce n'est pas possible, il est possible de faire appel au psychologue qui assure les permanences des Psy du cœur au centre médical Raymond Burgos.*

*Nous avons même recruté un psychologue au service de gérontologie du CCAS pour les seniors. Mme de Septenville vous en parlera mieux que moi.*

*Quand l'ARS ne peut pas répondre à nos demandes, nous essayons, autant que faire se peut, de faire par nous-mêmes, comme c'est souvent le cas à Suresnes. »*

**M. le MAIRE :** « *Merci de ces explications.*

*En l'absence d'autres questions, nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie de cette unanimité pour un sujet si important. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revienne*

**S U R E S N E S**

## **COMMERCE**

<b>N°7</b>	<b>Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France</b>
------------	---

Rapporteur : Sandrine du MESNIL

Afin de favoriser le développement des activités commerciales et artisanales sur le territoire de Suresnes, la ville mène une action de valorisation des commerces et des entreprises artisanales, auprès des consommateurs et des autres acteurs économiques du territoire.

Dans le but de renforcer le partenariat entre la ville et ses commerçants et dans le souci de participation des acteurs locaux, il est souhaitable d'accompagner la création d'une association qui pourra être un interlocuteur représentatif des commerçants de Suresnes, afin de les associer aux réflexions et aux projets à venir ayant un impact sur les activités commerciales et artisanales (projet de piétonisation, requalification du centre-ville, revitalisation de la Cité-Jardins...). Pour faciliter la création d'une telle association, la ville souhaite passer une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Paris Ile-de-France, dont la vocation est d'aider et de promouvoir l'ensemble des entreprises commerciales relevant de sa compétence consulaire.

Ce partenariat porte sur :

- Le soutien à la création d'une association de commerçants,
- L'intégration de la Ville au sein du réseau « Club des managers du 92 ».

Au titre de cette convention de partenariat, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France s'engage à :

- Participer aux réunions publiques et groupes de travail organisés pour la constitution de l'association,
- Rédiger les statuts de l'association,
- Proposer un programme d'animations,
- Aider au montage pratique d'événements,
- Contribuer à mobiliser de nouveaux adhérents et à consolider la gouvernance de l'association,
- Favoriser l'optimisation de la visibilité de l'association (communication)
- Participer à la gestion administrative de l'association (adhésions, Assemblée générale, réunions, comptes rendus et procès-verbaux de réunion...)
- Faciliter la coordination des manifestations de l'association avec celles de la Ville.

Le coût pour la Ville est de 8 710 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la convention de partenariat à passer avec Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris Ile-de-France pour faciliter la création d'une association de commerçants,
- Autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Comme l'a bien rappelé Mme du Mesnil, il est important que nos commerçants puissent s'organiser pour bien défendre leur image, organiser des opérations de promotion, être des interlocuteurs unifiés autour de la ville, car il est plus simple d'être en collectif et en équipe que seul et isolé, cela simplifie aussi le travail de la ville.

*Le fait d'être membre d'un réseau de type CCI, au niveau de l'Île-de-France, mais également par déclinaison, du 92 - j'ai eu l'occasion de recevoir son Président Monsieur Feytit il y a quelques jours avec Mme du Mesnil, et son Directeur général - permet de faire connaître les atouts de la ville, son attractivité et d'être au milieu d'un réseau de repérage, d'enseignes qui chercheraient à venir s'installer. Comme l'a dit Mme du Mesnil, c'est particulièrement difficile. Je ne développerai pas, j'aurai l'occasion de m'exprimer sur le sujet tout à l'heure en répondant à une question de M. Corvis sur ce sujet, qui est un véritable enjeu pour nous, concernant lequel je remercie Mme du Mesnil, M. Jacon et l'équipe du commerce de la ville qui se bat pied à pied pour maintenir les commerces et en faire venir de nouveaux.*

*Y a-t-il des observations ? »*

**Mme EL BAKKALI :** « Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous comprenons l'importance de dynamiser nos commerces. Toutefois, nous nous interrogeons sur l'efficacité réelle d'une telle association si la demande ne vient pas des commerçants eux-mêmes ?

*Comme vous le savez, plusieurs associations des commerçants se sont succédé dans notre ville. Elles ont toutes été subventionnées, mais n'ont pas remporté le succès attendu. Certes jusqu'en 2013, l'une de ces associations a été dynamique, mais depuis, les commerçants ne semblent pas s'investir dans ce projet. Nous soutenons bien entendu l'idée, mais nous nous demandons quels moyens vous comptez mettre en œuvre pour mobiliser les commerçants afin que cette association soit la leur et qu'ils s'y identifient ?*

*Par ailleurs, cette convention a un coût pour la ville de 8 710 €. S'agit-il d'une prestation unique ? D'une convention annuelle ou trisannuelle ? »*

**M. le MAIRE :** « Je vous rassure, c'est un fusil à un coup, si je puis dire. C'est une mission d'accompagnement et d'identification. Tirant les enseignements de ce que vous et nous avons observé, à savoir un délitement progressif, puisque nous avons deux associations plus ou moins en opposition, là, il s'agit d'avoir une seule et même association. Nous souhaitons bien la structurer, aller faire ce travail avec la CCI, aller identifier les besoins et animer. Ce sont les commerçants qui vont la porter. Ce n'est pas nous qui allons la créer. Il y aura un travail de réunion. Ce sera assez long, d'où le caractère coûteux de l'affaire. Enfin ! "coûteux", tout est relatif. Nous sommes attentifs au moindre Euro. Nous essayons vraiment de mettre toutes les chances de notre côté pour réussir cette association. Nous en avons besoin. Une fois qu'elle sera constituée, il faudra les accompagner, pour qu'ils soient reconnus comme des interlocuteurs importants.

*Cela a représenté tout un travail accru et dynamisé déjà avec le marché, puisqu'avec la nouvelle équipe de l'association des commerçants, nous avons pu lancer de nouvelles opérations et des animations récentes ont eu lieu.*

*Il est certain que c'est, par nature, un métier plutôt individuel et individualiste, mais ils partagent la même conviction et le même constat que les affaires sont difficiles et qu'il faut s'unir pour se défendre et se battre.*

*C'est bien dans ce sens que nous voulons les y aider. »*

**Mme EL BAKKALI :** « Savez-vous déjà quel pourcentage de commerçants a envie de s'investir dans cette association ? »

**Mme du MESNIL :** « C'est difficile de répondre comme cela. »

**Mme EL BAKKALI :** « Jusqu'à présent, tous les commerçants ne s'investissaient pas et, même lorsqu'ils étaient au maximum, cela ne représentait pas 100 %. »

**Mme du MESNIL :** « Nous avons pris le problème à l'inverse.

*Depuis deux ans, nous faisons un travail en profondeur sur le terrain pour travailler avec les commerçants et établir une relation de confiance afin de leur donner envie de monter cette association avec l'accompagnement de la ville.*

*Un travail sur le terrain très important est mené de manière à construire cette confiance et monter cette association. C'est pour cela que nous ne l'avons pas montée tout de suite d'ailleurs, tout à fait*

*conscients des difficultés qu'il y avait eues précédemment. »*

**Mme EL BAKKALI :** « *Merci. »*

**M. le MAIRE :** « *J'ajoute que, comme vous le savez, que ce soit la région qui a la compétence économique, ou l'État, des tas de dispositifs essaient de relancer le commerce en ville. L'idée, en se constituant en association, est de les aider à aller chercher des moyens supplémentaires pour développer l'animation. De notre côté, nous travaillerons pour créer un environnement favorable. C'est d'ailleurs un des enjeux de la rénovation du centre-ville sur laquelle nous commençons à travailler. »*

**M. CORVIS :** « *Nous sommes conscients qu'il y a matière à améliorer l'animation du marché. Nous sommes favorables à ce type de délibération. Nous nous posons la question, vous y avez répondu, Monsieur le Maire. Au-delà de cela, nous souhaiterions savoir si une réflexion a été menée sur la gestion, du moins partielle, des missions proposées en interne, en régie directe par la ville, notamment par un travail transversal entre le service commerces, fêtes et manifestations et, pourquoi pas, démocratie de proximité. Autrement dit, n'aurions-nous pas pu déléguer certaines missions aux services municipaux en régie directe, notamment en termes d'animation sur les marchés ? »*

**Mme du MESNIL :** « *Vous parlez des marchés spécifiquement ? »*

**M. CORVIS :** « *Ou d'autres missions avec des événements, puisque nous avons un service fêtes et manifestations. »*

**M. le MAIRE :** « *Une position de principe : nous n'avons pas vocation à nous substituer aux initiatives privées. Il y a des initiatives privées, il faut les accompagner, les aider, mais ce sont leurs initiatives. D'ailleurs, ils ne souhaitent pas du tout que nous prenions des initiatives à leur place. C'est tout le but de monter ces associations.*

*On voit bien que, lorsque l'on recrée un affectio societatis entre eux, une dynamique de groupe, cela fonctionne. Le marché, cela a été long, mais cela a bien redémarré ; nous allons continuer à les accompagner. Nous ne voulons pas nous substituer.*

*En revanche, pour aller dans votre sens, nous avons multiplié les événements. Je remercie d'ailleurs l'équipe qui s'occupe du commerce ainsi que M. Bonne, pour la partie événementielle, même s'il n'est pas là pour l'entendre. Tous les événements qui se déroulent en centre-ville ou en zone commerciale ont évidemment un impact, car cela draine du monde en ville : les personnes consomment, font du "lèche-vitrine".*

*Tout cela permet de créer un environnement, mais faire des promotions commerciales, distribuer des chèques-cadeaux, etc., relèvent typiquement du rôle d'une association de commerçants pour animer la promotion commerciale de leurs produits. Je suis certain qu'ils sont prêts à le faire, puisque des initiatives, comme des tombolas, sont prises.*

*Ils sont partants, mais de manière individuelle, ce qui fait qu'il n'est pas possible de faire des opérations d'ampleur et de dimension suffisantes pour marquer les esprits et créer un mouvement.*

*C'est un peu le but de tout cela.*

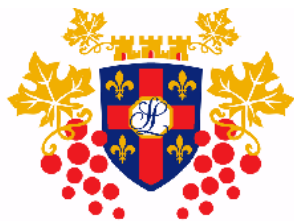
*C'est une sorte d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) que nous sommes en train de proposer pour aider ces commerçants à se constituer ensemble pour mieux se défendre, car nous sommes dans un contexte de défense, de défense offensive. Nous essayons chaque fois de faire venir des personnes en plus. Objectivement, les commerces souffrent et pour de multiples raisons que je développerai en réponse à votre question, tout à l'heure.*

*En l'absence d'autres questions, nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## **SPORTS ET CULTURE**



Rapporteur : Alexandre BURTIN-LUCIOTTO

Conformément aux engagements du contrat de mandat, la Ville de Suresnes souhaite développer la pratique sportive pour tous. Outre des investissements importants dans les équipements sportifs structurants du territoire, l'ouverture récente du gymnase Arnaud Beltrame et la création de terrains sportifs de proximité, la Ville de Suresnes souhaite développer une offre sportive diversifiée et ambitieuse auprès des Suresnois et notamment des plus jeunes. La proposition d'événements comme la Foulée Suresnoise ou la Fête des Sports en témoignent et viennent soutenir une dynamique sportive croissante jusqu'à Paris 2024.

Dans le prolongement, la Ville de Suresnes entend développer la pratique sportive auprès des plus jeunes. La présence d'Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans les écoles ainsi que la proposition importante de stages développés par les Maîtres-Nageurs en témoignent.

Dans la continuité de l'association IMEPS qui sera dissoute le 30 juin 2022 et qui prenait en charge une école des sports, la Ville souhaite développer une offre d'activités sportives périscolaires et extrascolaires plus variée. En effet, l'IMEPS accueillait 186 enfants exclusivement le samedi matin répartis sur 2 équipements sur des créneaux d'1h (enfants de 4 à 6 ans) et des créneaux d'1h30 (enfants de 7 à 12 ans). La Ville élargira cette offre avec 11 créneaux répartis, en fin de journée, le mercredi, et le samedi, via une Ecole Municipale des Sports à partir de la rentrée scolaire 2022/2023. Celle-ci proposera une activité multisports sur une année scolaire, avec une offre à la demi-journée, le mercredi, des créneaux en fin de journée en semaine (mardi et jeudi) de 17h à 18h30 et le samedi matin entre 9h et 12h. Cette nouvelle offre permettra d'accueillir au maximum 240 enfants elle intégrera des nouvelles disciplines : VTT, escalade, rollers, trottinette, escrime, rugby, tir à l'arc (...), avec une sectorisation afin de permettre à un maximum d'enfants suresnois de bénéficier de cette offre de proximité (équipements sportifs Raguidelles, Arnaud Beltrame, Berty Albrecht, Belvédère, Cottages et Aubry).

Afin de faciliter l'organisation personnelle des familles, il sera donné la possibilité pour les enfants fréquentant l'Ecole Municipale des Sports le matin de prendre leur repas et de poursuivre leur journée en centre de loisirs. Les tarifs proposés pour l'Ecole Municipale des Sports correspondent aux tarifs des activités en centre de loisirs, mais également avec les activités périscolaires (CEL) pour les activités en fin de journée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs relatifs aux activités de l'Ecole Municipale des Sports :

**1 – Tarifs annuels\* incluant 33 séances (une par semaine hors vacances scolaire) pour les activités sportives le mercredi à la demi-journée.**

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
<b>Tarif minimum</b>	32,34 €	117,81 €	135,30 €	151,47 €	164,67 €	187,44 €	200,97 €
<b>Tarif maximum</b>	117,81 €	135,30 €	151,47 €	164,67 €	187,44 €	200,97 €	

**2 – Tarifs annuels\* incluant 33 séances pour les activités sportives le mercredi matin combiné avec le centre de loisirs (1/2 journée sportive, + repas du midi + 1/2 journée centre de loisirs)**

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
<b>Tarif minimum</b>	98,01 €	364,65 €	433,62 €	501,27 €	561, 99 €	617,76 €	689,37 €
<b>Tarif maximum</b>	364,65 €	433,62 €	501,27 €	561,99 €	617, 76 €	689,37 €	

\*Tarifs appliqués sur les mêmes bases que les tarifs du centre de loisirs.

**3 – Tarifs annuels\* pour les activités sportives en fin de journée la semaine et le samedi.**

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
<b>Tarif minimum</b>	16,17 €	58,91 €	67,65 €	75,74 €	82,34 €	93,72 €	100,48 €
<b>Tarif maximum</b>	58,91 €	67,65 €	75,74 €	82,34 €	93,72 €	100,48 €	

\*Tarifs appliqués sur les mêmes bases que les tarifs du CEL.

**OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**La délibération est mise aux voix**

**M. le MAIRE** : « Je précise que tout cela s'est fait en plein accord avec les équipes dirigeantes et le Président de l'IMEPS, Jacques Menard. »

**M. BURTIN-LUCIOTTO** : « C'est un grand facilitateur. »

**M. le MAIRE** : « Nous reprenons en régie un "produit" qui a bien fonctionné, mais qui arrivait à sa fin. Nous allons pouvoir l'élargir, c'est l'objet de la délibération, puisque nous renforçons le nombre d'heures. Nous modifions du même coup légèrement les tarifs, mais dans un sens plutôt favorable, pour les plus fragiles d'entre nous : le tarif sera plus attractif pour les familles. Nous conservons l'idée d'origine, nous pouvons en remercier les fondateurs, celle d'avoir une école découverte multisport pour s'orienter vers le sport qu'il leur plaira.

Nous savons tous que les enfants sont au début un peu touche-à-tout. Le mieux est de passer par l'École des sports. Ils testent plusieurs types de sports collectifs et individuels et une fois qu'ils savent quelle discipline sportive leur plaît, ils se rendent dans le club de référence du sport considéré et commencent leur parcours amateur ou professionnel pour ceux qui veulent aller plus loin. Vous avez la grille des tarifs. »

**M. BURTIN-LUCIOTTO** : « Lorsque nous avons commencé à discuter des tarifs, nous avons considéré que la solution la plus simple était de se baser sur les tarifs du périscolaire. Cela permettait de ne pas avoir de concurrence et d'avoir déjà un tarif élaboré pour accueillir tout le monde.

Le tarif du mercredi matin permet une journée complète et d'entrer dans le périscolaire avec le repas du midi. Cela offre une souplesse pour les familles. »

**M. le MAIRE** : « Il est important de préciser que nous nous calons sur le périscolaire, car nous essayons de simplifier les grilles de tarification pour les parents, car jusqu'à présent, nous avons des grilles multiples. Là, sur des activités assez proches, cela permet de simplifier les choses et de clarifier, pour les parents, leur choix.

Cela appelle-t-il des observations de votre part ? »

**M. CORVIS** : « Une remarque : notre vote ne tiendra pas compte de la dissolution de l'IMEPS.

Nous allons voter au regard de plus de service public à destination des Suresnois. »

**M. le MAIRE** : « C'est noté. »

**Mme VERIN-SATABIN** : « Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur Burtin-Luciotto, nous nous félicitons de la dissolution de l'IMEPS, arrivée au bout depuis plusieurs années.

Nous sommes contents que la ville reprenne en mains l'École des sports. Nous soutenons cette volonté d'ouvrir, de diversifier et de développer la pratique du sport pour tous.

En effet, l'École des sports, pourquoi pas un premier pas vers le handisport ou le sport adapté. L'objectif serait d'initier et de découvrir le handisport pour toute personne en situation de handicap moteur ou sensoriel, désireuse de pratiquer une activité plus adaptée et dans un concept multisport et de pouvoir, par la suite, intégrer ou rejoindre un de nos nombreux clubs.

Nous en profitons pour saluer l'organisation de la journée portes-ouvertes "hand-fauteuil" par le club de hand-ball et sommes heureux de l'ouverture, dès la rentrée prochaine, d'une section "hand-fauteuil".

Nous espérons que cela suscitera des initiatives au regard des autres clubs et associations de notre ville.

La nouvelle grille tarifaire est une bonne chose et plus juste. Celle-ci devrait permettre à des familles suresnoises plus modestes de pouvoir accéder à tout ce panel d'activités. Le prix ne doit pas être un frein à la pratique du sport.

Bien entendu, nous voterons pour. »

**M. le MAIRE** : « Merci beaucoup et merci d'avoir abordé le sujet du handisport sur lequel il y a globalement une forte motivation de la ville - j'en remercie d'ailleurs Mme de Septenville et M. Burtin-Luciotto - mais aussi dans d'autres secteurs puisque c'est une transversale de nos priorités.

Nous avons d'ailleurs, au titre du sport, prévu une enveloppe particulière annuelle permettant de donner un bonus aux clubs de sport qui développeraient une activité handisport.

L'École municipale des sports pourra également accueillir des enfants souffrants de handicap.

L'IMEPS termine sa vie, mais nous pouvons rendre grâce à toutes les générations de responsables qui ont beaucoup donné de leur temps pour gérer cette association. Cette disparition n'est donc pas une condamnation de tout le travail accompli, mais une évolution assez naturelle, souhaitée y compris par son dirigeant, au moment où la ville a posé la question de son devenir.

En l'absence d'autres interventions, je vous propose de passer aux votes.

### **Adopté à l'UNANIMITE**

Je vous remercie. »

<b>N°9</b>	<b>Versement d'une subvention de fonctionnement à l'Institut Municipal de l'Education Physique et Sportive (IMEPS)</b>
------------	--

Rapporteur : Alexandre BURTIN-LUCIOTTO

Historiquement les missions d'éducation par le sport et d'évènements sportifs étaient essentiellement supportées par l'Institut Municipal de l'Education Physique et Sportive (IMEPS), fondée en 1984. L'association sera dissoute au 30 juin 2022. Afin de permettre à l'association d'assurer ces activités jusqu'à cette date, la Ville de Suresnes souhaite l'accompagner dans le cadre la clôture de ses comptes en lui octroyant une subvention de 29 000 € au titre de l'année 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Attribuer une subvention de 29 000 € à l'IMEPS au titre de l'année 2022.

## OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°10      Adoption des tarifs du Conservatoire</b>
---

Rapporteur : Le MAIRE

Equipement classé à rayonnement communal, le Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique souhaite s'inscrire cette année dans les dispositifs de soutien aux conservatoires classés de la DRAC Ile-de-France en répondant aux appels à projet suivants :

- Projets visant spécifiquement à favoriser la diversité des usagers du conservatoire, que ce soit en termes d'origines sociales et culturelles, de situation économique, de lieu d'habitation, d'âge, de genre... Les projets visant à permettre l'accès au conservatoire pour les personnes en situation de handicap relèvent également de cet axe de soutien.
- Ouverture de nouvelles classes et/ou création de nouveaux départements pédagogiques, dès lors que ces développements nouveaux concernent l'une des disciplines suivantes, globalement sous-représentées dans le paysage des enseignements artistiques franciliens : la danse (toutes esthétiques confondues), le théâtre (toutes esthétiques confondues), les musiques amplifiées et les musiques du monde. Le conservatoire ouvrira en septembre 2022 un cours de danse hip hop et créera un département MAA (Musiques Actuelles Amplifiées). La reprise de la gestion du Zik Studio à la rentrée de septembre 2022 par le conservatoire permettra de développer le département, tout en renforçant le lien avec les pratiques amateurs et la participation de ce dernier à l'animation de la Ville. Ces nouvelles propositions intégreront également la notion de circulation des publics, en délocalisant les espaces de cours pour permettre un meilleur rayonnement dans les différents quartiers de la ville de Suresnes.
- Résidences à vocation pédagogique d'artistes professionnels. Ces résidences, organisées de préférence sur un temps long, devront nécessairement permettre un renouvellement des pratiques pédagogiques et/ou éducatives à l'œuvre dans le conservatoire. Le conservatoire accueillera de l'automne 2022 à la fin du printemps 2023 une résidence artistique axée sur la thématique du tango argentin avec des musiciens, des danseurs/chorégraphes spécialistes et une metteuse en scène argentine. La résidence permettra de :
  - Fédérer les équipe pédagogique et administrative du conservatoire autour d'un projet commun et d'une esthétique
  - Développer des formats pédagogiques adaptés aux esthétiques proposées
  - Travailler en interdisciplinarité
  - Proposer des actions pour l'ensemble du territoire
  - Proposer des partenariats avec différents établissements culturels du territoire
  - Impliquer les élèves dans la vie de leur conservatoire et de leur ville

La circulaire du 10 mai 2016 conditionne l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires classés à la mise en œuvre, par la collectivité ayant la responsabilité du conservatoire, d'une tarification sociale. La notion de « tarification sociale », et la pertinence de cette tarification au regard d'un objectif d'ouverture du conservatoire au plus grand nombre, est appréciée par la DRAC Ile-de-France au regard, notamment, des indicateurs suivants :

- Existence d'une tarification fondée sur le quotient familial;
- Existence d'une tarification fondée sur le taux d'effort;
- Dans le cas d'une tarification par tranche, pour une même activité, existence d'un écart de 1 à 5 entre le tarif appliqué à la tranche la plus basse et le tarif appliqué à la tranche la plus haute ;
- Dans le cas d'une tarification par tranche, pour une même activité, tarif le plus bas inférieur à 100 € ;

La grille tarifaire a donc été travaillée en fonction de ces nouvelles disciplines, de nouveaux publics, notamment adulte, tout en priorisant les enfants et les adolescents et des critères définis par la DRAC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs relatifs aux activités du conservatoire :

**1 – Pour le cursus musical 1<sup>er</sup> cycle (instrument, formation musicale, pratique collective), l'éveil Musical, le cursus chorégraphique 1<sup>er</sup> cycle (danse classique, danse modern' jazz), la danse hip hop et l'art Dramatique :**

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
<b>Tarif minimum</b>	85 €	115 €	150 €	190 €	230 €	256 €	288 €
<b>Tarif maximum</b>	115 €	150 €	190 €	230 €	256 €	288 €	
<b>Tarif Adultes</b>	150 €	190 €	230 €	270 €	296 €	328 €	350 €

**2 – Pour le cursus musical et le cursus chorégraphique 2<sup>e</sup> cycle :**

- Cursus musical 2<sup>e</sup> cycle (instrument, formation musicale, pratique collective)
- Cursus chorégraphique 2<sup>e</sup> cycle (danse classique, danse modern' jazz)

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
<b>Tarif minimum</b>	95 €	130 €	165 €	200 €	240 €	268 €	302 €
<b>Tarif maximum</b>	130 €	165 €	200 €	240 €	268 €	302 €	
<b>Tarif Adultes</b>	170 €	210 €	250 €	290 €	318 €	352 €	372 €

**3 – Pour le cursus musical et le cursus chorégraphique 3<sup>e</sup> cycle :**

- Cursus musical 3<sup>e</sup> cycle (instrument, formation musicale, pratique collective)
- Cursus chorégraphique 3<sup>e</sup> cycle (danse classique, danse modern' jazz)

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
<b>Tarif minimum</b>	99 €	135 €	170 €	210 €	250 €	280 €	315 €
<b>Tarif maximum</b>	135 €	170 €	210,00 €	250 €	280 €	315 €	

**4 – Cours collectifs**

- Pratique collective,

- Formation musicale,
- Musique Assistée par Ordinateur.

Tranche	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
<b>Tarif minimum</b>	50 €	65 €	80 €	95 €	115 €	136 €	155 €
<b>Tarif maximum</b>	65 €	80 €	95 €	115 €	136 €	155 €	

#### 5 – Frais d’inscription annuels

- Elèves de moins de 25 ans : 30 €,
- Elèves de plus de 25 ans : 50 €.

#### 6 – Locations d’instruments et de studios

- Location mensuelle des instruments : 15 €.
- Carte annuelle d’accès aux studios de répétition du conservatoire : 50 €.

#### 7 – Locations de studios de répétitions au Zik studio

<b>Grand studio</b>	1 heure	18 €
	Forfait 10 heures	150 €
<b>Petit studio</b>	1 heure	12 €
	Forfait 10 heures	100 €

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Je voulais appeler votre attention sur le fait que Suresnes, depuis toujours - et nous souhaitons continuer dans ce sens - a une tarification particulièrement favorable.

Lorsque nous faisons des comparaisons, que j'avais demandé au service de faire, nous découvrons que les villes avoisinantes, dont je tairai le nom, ont des tarifications nettement supérieures aux nôtres.

Si je prends le cursus du premier cycle, elles vont de 85 € à 288 € pour les enfants et de 250 € à 350 € pour les adultes.

Nous sommes plutôt de l'ordre de 800 € à 1 500 € dans d'autres villes environnantes.

Nous sommes d'ailleurs attentifs à donner la priorité aux Suresnois, puisque nous pourrions créer une forte attractivité de nos voisins. Nous en avons quelques-uns : ils sont minoritaires. Nous avons quelques élèves issus des communes avoisinantes, mais dès lors qu'ils ne prennent pas de place de Suresnois, évidemment. Il y en a 56 sur 700. Nous les acceptons bien évidemment, puisqu'il s'agit de la culture, de l'accès à la pratique musicale, mais aussi chorégraphique et théâtrale.

Nous ne regardons pas l'origine géographique de ceux qui veulent développer cet art, pour autant qu'il y ait de la place pour les Suresnois.

C'est l'esprit de cette grille. Cela peut paraître bizarre, compliqué, étrange. Il n'y a pas de secret, il s'agit d'être plus justes, plus ouverts, mais également accessoirement de récupérer quelques subventions à la Drac, ce qui est toujours bien, puisqu'un conservatoire est très coûteux. C'est considéré comme un investissement pour la jeunesse. Par exemple - j'ai demandé les derniers chiffres - le coût d'un élève au réel est de 2 300 € par an. Quand vous comparez à la grille, y compris de ceux qui paient le plus cher, nous sommes dans un taux de subventionnement très élevé dans notre ville.

Le monde culturel ne survit, en général et en particulier en France, que grâce aux aides publiques,

*une sorte de mécénat public des activités culturelles. Nous connaissons le rôle que cela joue et que cela a pu jouer pendant la crise et dans la mixité de notre ville. La pratique culturelle peut favoriser tout cela.*

*Nous y croyons beaucoup ici à Suresnes, je sais que vous y adhérez.*

*Je sais qu'il y a unanimité au sein du Conseil municipal. Néanmoins, j'accueille vos observations. »*

**Mme EL BAKKALI :** « *Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous l'avez rappelé, le conservatoire de Suresnes propose une très belle offre d'activités aux Suresnois.*

*Nous voulions revenir sur notre tarification favorable, un point de détail qui peut être important. Nous souhaiterions comprendre à quoi correspondent les frais d'inscription annuels ? Il est vrai que certaines associations demandent de tels frais, mais nous nous interrogeons sur l'utilité de ces frais pour un conservatoire municipal. On pourrait les voir comme une hausse déguisée de la cotisation.*

*Nous vous proposons d'amender cette délibération et de supprimer les frais d'inscription, afin de ne pas faire payer aux Suresnois une deuxième cotisation, qui ne nous semble pas justifiée dans une régie publique et directe. »*

**M. le MAIRE :** « *Ces frais sont une pratique générale. »*

**Mme EL BAKKALI :** « *Pas partout. »*

**M. le MAIRE :** « *Ils sont très souvent appliqués, peut-être pas dans la commune voisine, mais pour d'autres raisons. Cela fait partie de l'amortissement des coûts d'inscription qui représentent un important travail pour les équipes. Ils sont tout de même extrêmement réduits.*

*Vous avez vu le taux de subventionnement. Nous serions très élevés par rapport à nos voisins, je dirais que nous pourrions faire un effort, mais nous sommes tout de même dans des taux de subventionnement considérables, quasiment à 90 % pour ceux qui paient le plus.*

*Je ne suis pas favorable à cette suppression, sauf à réintégrer dans la tarification l'ensemble des frais. Cela a le mérite de démontrer qu'il y a une inscription annuelle correspondant à des frais administratifs qu'il faut couvrir, le reste étant destiné à payer les professeurs et les instruments. »*

**Mme EL BAKKALI :** « *C'est un détail, c'est 30 € ou 50 €, mais étant donné que c'est un service public et que ce ne sont que des agents publics qui le gèrent, pourquoi ces frais ? »*

**M. le MAIRE :** « *Vous avez l'air de considérer qu'un agent public n'est pas rémunéré, il est payé. Cela représente un coût. »*

**Mme EL BAKKALI :** « *C'était plus pour les réintégrer, car je ne comprends pas leur justification. »*

**M. le MAIRE :** « *Comparé à ce qui est demandé par les villes d'à côté, ils ont vite compris que c'est à Suresnes qu'il faut s'inscrire et, ce, bien qu'il y ait des frais d'inscription annuels. Nous le gardons en mémoire. Lorsque nous modifierons ce point, nous pourrions peut-être intégrer les frais d'inscription annuels. Cela dit, cela a le mérite de l'honnêteté : il y a les frais d'inscription et les coûts relatifs aux professeurs.*

*Y a-t-il d'autres observations sur cette délibération ?...*

*S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette grille.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°11</b>	<b>Convention entre le Conservatoire et le Centre Hospitalier Théophile Roussel</b>
-------------	---

Rapporteur : Sophie de LAMOTTE

Dans le cadre de son plan d'action et d'accueil des publics en situation de handicap, le Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique, de Danse et d'Art dramatique a créé des ateliers d'éveil musical à destination des enfants de l'unité de psychiatrie infanto-juvénile, Hôpital de jour La cabane, du Centre Hospitalier Théophile Roussel.

La convention de partenariat précise les modalités des ateliers et les engagements respectifs :

- Le Centre Hospitalier Théophile Roussel s'engage à
  - S'assurer préalablement à l'atelier de la disponibilité de la salle et de l'intervenant mis à disposition gracieusement à l'HDJ « La Cabane » par la mairie de Suresnes,
  - Souscrire une assurance Responsabilité Civile couvrant les enfants et les soignants qui participent aux ateliers,
  - S'assurer de l'accompagnement par les soignants à l'aller au conservatoire pour débiter les ateliers à 10h et à 11 h s'assurer de leurs accompagnements par les soignants pour le retour. Mettre à disposition du personnel soignant pour assister les enfants aux séances.
- Le conservatoire s'engage à
  - Fournir un lieu agréé pour la pratique de la Musique /percussions,
  - Mettre à disposition un enseignant pour accompagner les patients et participer aux séances.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la signature de la convention avec le Centre Hospitalier Théophile Roussel portant sur l'accueil d'élèves en situation de handicap,
- Autoriser le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Vous avez compris, cela fait écho à la délibération présentée par Mme Hamza.

*La culture et la santé sont une thématique importante qu'il nous faut vraiment développer, d'autant que, s'agissant de troubles psychiques ou psychiatriques, la musique a évidemment un effet positif.*

*Avez-vous des observations à formuler ?...*

*(Aucune.)*

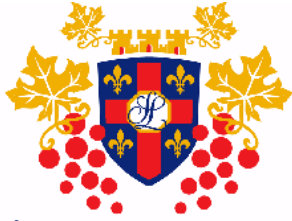
*Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie de cette belle unanimité. »*





*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## **RESSOURCES HUMAINES**

<b>N°12</b>	<b>Création d'un Comité Social Territorial local et d'une formation spécialisée unique communs pour la Ville, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles et mise en place de Commissions administratives paritaires et d'une Commission Consultative Paritaire communes à la Ville, au CCAS et à la Caisse des écoles</b>
-------------	--

Rapporteur : Béatrice de LAVALETTE

La Ville de Suresnes développe depuis près de 15 ans une politique de ressources humaines pionnière et unique à bien des égards dans la fonction publique française, placée sous le signe de l'innovation et d'un dialogue social riche, apaisé et constructif.

C'est dans ce contexte que les prochaines élections professionnelles vont être organisées le 8 décembre prochain et que la Ville de Suresnes est amenée à créer, conformément aux textes en vigueur, un comité social territorial pour lequel elle a de nouveau choisi de fonctionner de façon paritaire. Ce paritarisme, auquel la ville est très attachée, avait déjà été instauré lors des élections professionnelles de 2018. Il s'inscrit dans le contexte particulier de la politique de dialogue social au cœur de la politique RH de la ville et levier d'optimisation de la performance publique.

L'adhésion des agents au modèle de dialogue social de la Ville s'exprime également à travers l'excellente participation constatée lors des dernières élections professionnelles qui se sont déroulées en 2018. Les résultats obtenus à Suresnes ont été significatifs d'une représentativité réelle des syndicats avec un taux de participation de près de 60% (59,6%) alors qu'il n'était que de 49,9% pour les trois versants de la Fonction publique dont 51,9% pour la Fonction publique territoriale.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, a réformé les organes consultatifs de la fonction publique territoriale. La délibération qui vous est soumise constitue la mise en œuvre localement des articles L. 251-5 à L. 251-10 du Code Général de la Fonction Publique qui prévoient qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents. Cette nouvelle instance constitue la fusion de deux instances consultatives que sont le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

En opérant la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, le législateur a fait le choix d'instituer, en complément du Comité social territorial, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT), exerçant, par principe, les attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité social territorial.

Aussi, considérant les effectifs des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé exerçant au sein de la Ville de Suresnes, du CCAS et de la Caisse des Ecoles, au 1<sup>er</sup> janvier 2022 qui sont au nombre de :

- Ville : 1037 agents,
  - CCAS : 26 agents,
  - Caisse des écoles : 190 agents,
- Soit au total 1253 agents.

Il est proposé de créer un Comité social Territorial commun ainsi qu'une formation spécialisée unique en son sein, compétents pour tous les agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

Par ailleurs, il convient de délibérer sur le nombre de représentants du personnel qui siègeront au sein du Comité Social Territorial. Compte tenu de l'effectif global de 1253 agents pour la ville et

ses deux établissements rattachés, le nombre de représentants titulaires est fixé réglementairement entre 5 et 8.

Après une concertation avec les organisations syndicales intervenue le 31 mars 2022, le nombre de sièges de représentants titulaires serait fixé à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.

Enfin, poursuivant le dialogue social dynamique, levier de performance social et économique, impulsé à Suresnes depuis 2009, les organisations syndicales sont favorables à la poursuite des dispositions prises en 2014, pour le fonctionnement du futur Comité Social Territorial et il est donc proposé le maintien :

- du paritarisme numérique, en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de la voix délibérative du collègue employeur au sein de cette instance,
- de la présence d'agents de la collectivité à titre consultatif pour apporter les éventuelles réponses techniques.

En outre, la Ville de Suresnes et ses établissements publics rattachés, Caisse des Ecoles et CCAS ayant toujours fonctionné avec des instances communes, il est également proposé, dans le cadre de ces élections professionnelles, le maintien de cette disposition pour les commissions administratives paritaires (A, B et C) et la commission consultative paritaire. La Caisse des Ecoles et le CCAS prendront des délibérations concordantes. La présence d'agents de la collectivité à titre consultatif (directeur général des services, directeurs généraux adjoints, directeur des Ressources humaines...) pour apporter les éventuelles réponses techniques est également proposée au sein de ces instances.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver la création d'un Comité Social Territorial local commun pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de Suresnes, avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
- ❑ Fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du Comité Social Territorial à 5 et, en nombre égal, les représentants suppléants,
- ❑ Maintenir la parité numérique avec le collègue employeur et fixer le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 5 et, en nombre égal, les représentants suppléants,
- ❑ Autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité par le Comité Social Territorial et la formation spécialisée,
- ❑ Maintenir la présence en Comité technique d'agents de la collectivité à titre consultatif,
- ❑ Mettre en place des commissions administratives paritaires (A, B et C) et une commission consultative paritaire communes pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles de Suresnes.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme EL BAKKALI** : « Nous voterons favorablement cette délibération.

*Historiquement, la ville a toujours associé l'opposition aux discussions. Nous avons toujours respecté le dialogue social et la relation aux syndicats.*

*À ce titre, nous vous demandons que, sur les cinq postes, un poste soit attribué à l'opposition. »*

**M. le MAIRE** : *« On m'indique qu'il n'y a pas de nouvelles élections mais que M. d'Asta y siège. »*

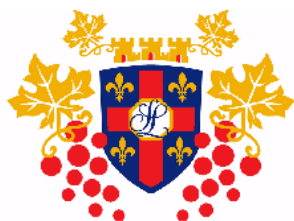
**Mme EL BAKKALI** : *« Merci. »*

**M. le MAIRE** : *« Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## **ENVIRONNEMENT**

<b>N°13</b>	<b>Convention tripartite d'accès aux déchèteries de Nanterre et Gennevilliers pour les services techniques de la Ville</b>
-------------	--

Rapporteur : Amirouche LAÏDI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Sycotom assure la gestion de trois déchèteries dans le département des Hauts-de-Seine par conventionnement avec les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) des Hauts-de-Seine. Il s'agit des déchèteries de Meudon, Gennevilliers et Nanterre.

Le règlement intérieur relatif aux déchèteries fixes a été défini par un arrêté du président du Sycotom du 20 décembre 2018. Il précise notamment les modalités d'accès aux déchèteries et autorise en particulier l'accès à titre gracieux des services techniques municipaux et intercommunaux des collectivités des Hauts-de-Seine du territoire du Sycotom.

Afin de définir et d'organiser les conditions d'apport des services techniques dans les déchèteries de Nanterre et de Gennevilliers, le Sycotom propose désormais aux EPT et aux villes concernées la signature d'une convention tripartite.

Cette convention est conclue entre la Ville, l'EPT POLD et le Sycotom pour une durée de quatre ans, de manière rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle prend fin au 31 décembre 2026 et peut être renouvelée une fois par expresse reconduction.

A Suresnes, les services techniques ont actuellement la possibilité de trier six flux de déchets issus de leurs activités dans des conteneurs dédiés et installés sur le territoire communal : déchets végétaux, objets encombrants, déchets d'équipement électrique et électronique, déchets industriels banals, déchets de chantier et céramique, déchets dangereux. Il leur est parfois nécessaire d'accéder à la déchèterie fixe de Nanterre pour déposer des volumes importants de déchets ou déposer des flux autres que ceux évoqués ci-dessus (ex : pneumatiques).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver la convention tripartite avec l'EPT POLD et le Sycotom permettant aux services techniques de la ville d'accéder aux déchèteries de Nanterre et de Gennevilliers,
- ❑ Autoriser le Maire à la signer, ainsi que tous documents afférents.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Puisque nous abordons le sujet de l'environnement et notamment de la qualité de l'environnement de la ville, j'en profite pour vous dire que si vous êtes intrigués de voir une petite voiture sur laquelle est indiquée "Brigade verte" à la sortie du Conseil municipal, c'est à dessein qu'elle est garée là. C'est pour vous signaler que la brigade verte existe désormais. C'était un engagement de notre mandat, je remercie M. Laïdi, M. Lember, M. Perrin-Bidan et M. Lamarque.

*Cette brigade verte est rattachée administrativement à la police municipale, mais elle a des missions un peu différentes de celle-ci, puisqu'elle a vocation à veiller sur la qualité de l'environnement de la ville, des espaces et notamment à la lutte acharnée que nous déclarons aux encombrants.*

*Nous aurons, à terme, quatre agents assermentés ; ils pourront donc sanctionner. Ils tourneront. Nous en avons déjà deux. »*

**M. LAIDI** : « Pour le moment, deux ont été recrutés. Ils ne sont pas encore assermentés, parce qu'il y a un délai, mais ils sont déjà en activité puisqu'ils sont allés sensibiliser de manière un peu ferme deux commerçants qui déposent quotidiennement leurs déchets dans la rue. Malgré l'intervention de la police municipale et celle de la brigade verte, nous avons tous les jours des déchets. C'est

*insupportable. »*

**M. le MAIRE** : « *Tous les jours, un PV !* »

**M. LAIDI** : « *Pour l'instant, il n'y en a pas, mais nous leur facturons l'enlèvement.*

*Je trouve qu'il est bien de nommer les multirécidivistes parce qu'ils n'entendent rien. »*

**M. le MAIRE** : « *Cela n'a rien à voir avec cette délibération, mais je voulais vous en parler, puisque le véhicule est garé dehors, sachant que les agents circuleront également à pied.*

*En l'absence d'observations, nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## **AFFAIRES SCOLAIRES**



<b>N°14</b>	<b>Approbation du changement de nom du collège Jean MACE en collège Hubert GERMAIN</b>
-------------	--

Rapporteur : Muriel RICHARD

Hubert GERMAIN, décédé à l'âge de 101 ans, le 12 octobre 2021, a rejoint les Forces françaises libres dès les premières heures de la Guerre.

Il a notamment combattu au Mont Cassin, lors du débarquement de Provence et fut aide de camp du futur Maréchal KOENIG. Ancien ministre de Georges POMPIDOU, député UDR de Paris, Hubert GERMAIN était le dernier survivant des compagnons de la Libération et a été, à ce titre, inhumé au Mémorial de la France combattante au Mont Valérien.

Sur proposition du corps enseignant, des élèves, et du principal, le Conseil Départemental des Hauts de Seine a souhaité renommer le collège Jean MACE du nom de Hubert Germain. Ce changement a été approuvé en conseil d'administration du collège et le Département en a informé la Ville par un courrier daté du 23 février 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Donner un avis favorable au changement de nom du collège public Jean MACE en Collège public Hubert GERMAIN.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*M. le MAIRE : « Je précise que la rue Jean Macé garde son nom. C'est important.*

*C'est une demande du collège. Vous savez que son principal est très investi dans les sujets de mémoire autour de la guerre. Il essaie de créer un lien avec le Mont Valérien et ce qui s'y est passé.*

*Nous avons été favorables, j'espère que vous le serez également collectivement.*

*En l'absence d'observations, nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie de cette unanimité sur ce sujet symbolique et important pour le collège. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**S U R E S N E S**

## **AFFAIRES GENERALES**

<b>N°15</b>	<b>POLD : Avenant n°1 à la Convention constitutive d'un groupement de commandes</b>
-------------	---

Rapporteur : Jean PREVOST

La Ville avait approuvé, en avril 2021, la délibération portant adhésion à un groupement de commandes, avec Paris Ouest la Défense, pour les contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière :

- D'assurances,
- De prestations juridiques,
- De fournitures et de maintenance informatiques,
- De fournitures administratives,
- De formation du personnel,
- D'assistance à la mise en place du RGPD,
- De prévention et de sécurité au travail,
- De médecine professionnelle,
- D'élaboration du document unique,
- D'archivage et de stockage.

Désormais, ce groupement de commande est étendu aux contrats de prestations de service et de fournitures courantes,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter la modification de la convention constitutive de groupement de commandes par voie d'avenant (n°1) qui étend la convention initiale aux contrats de prestations de service et de fournitures courantes,
- Autoriser le Maire à signer la convention de groupement,
- Autoriser le représentant du coordonnateur à signer et notifier les marchés susvisés au nom de la Commune de Suresnes, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement de commandes.

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Cette mise en commun des marchés n'est pas inutile dans cette période de forte inflation où tout augmente et durant laquelle il faudra se mobiliser pour trouver les bonnes affaires.

*Cette délibération assez technique appelle-t-elle des observations ?...*

*(Aucune.)*

*Nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°16</b>	<b>Acceptation du prix de la vente aux enchères d'un véhicule municipal</b>
-------------	---

Rapporteur : Fabrice BULTEAU

La Ville a souhaité procéder à la cession d'un car municipal, qui, bien qu'il ne soit pas totalement amorti, représentait un coût d'entretien annuel élevé (plus de 10 000 € TTC en 2019). En outre, les pièces détachées nécessaires à ses réparations étaient particulièrement difficiles à trouver.

Les caractéristiques du véhicule étaient les suivantes :

Modèle : IRIBUS

Immatriculation : CR-875-ZB

Kilométrage : 21 440 kms

Etat du véhicule : contrôles techniques (mines-limiteur-tachygraphe-éthylotest) non effectués.

Date d'achat : 9/04/2013

Date de première mise en circulation : 21/03/2013

Le véhicule a été proposé à une vente aux enchères en ligne sur un site de vente aux enchères ouvert aux professionnels uniquement.

La société AVTOKAM BULGARIA a remporté l'enchère à 32 512 euros.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la décision de vente des biens meubles dont la valeur dépasse les 4 600 € revient au Conseil Municipal.

Conformément à la délibération n°18 du 9 décembre 2021, le prix de vente proposé issu de la vente aux enchères est soumis au conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter le prix de 32 512 € de la vente aux enchères du véhicule communal IRIBUS.

#### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE** : « Notre petit bus circulera sur les routes de Bulgarie ou entre la Bulgarie et la France. Il était assez polluant. Nous nous en passerons bien.

*En l'absence d'observations, nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

**N°17 Adoption des tarifs de la taxe de séjour**

Rapporteur : Louis-Michel BONNE

Le Conseil Municipal doit approuver les tarifs de la taxe de séjour qu'il convient de modifier. L'article L. 2333-30 du CGCT dans sa version issue de la loi de finances rectificative pour 2016, prévoit qu'à compter de la deuxième année d'application de la taxe de séjour, les limites tarifaires sont « revalorisées chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'avant-dernière année ».

Dans la mesure où le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, IPC, (hors tabac) en France est de + 2,8% pour 2021 (source INSEE), certains tarifs plafonds pour la taxe de séjour 2023 seront rehaussés.

<b>Nature de l'hébergement</b>	<b>Taxe de séjour 2022</b> <i>(S'applique par nuitée et par personne)</i>	<b>Taxe de séjour pour 2023</b> <i>(S'applique par nuitée et par personne)</i>	<i>(Dont inclus au total respectivement la part communale, la Taxe additionnelle du 92+10% et la Taxe additionnelle du Grand Paris+ 15%)</i>
Palaces	5,25 €	5,37 €	<i>(4,30€+0,43 €+0,64 €)</i>
Hôtel de tourisme 5 étoiles, Résidence de tourisme 5 étoiles, Meublé de tourisme 5 étoiles	3,75 €	3,87 €	<i>(3,10€+0,31 €+0,46 €)</i>
Hôtels, résidences de tourisme et meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,87 €	3 €	<i>(2,40€+0,24 €+0,36 €)</i>
Hôtels, résidences de tourisme et meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,87 €	1,87 €	<i>(1,50€+0,15 €+0,22 €)</i>
Hôtels, résidences de tourisme et meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,12 €	1,12 €	<i>(0,90€+0,09€+0,13€)</i>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes, auberges collectives	1 €	1 €	<i>(0,80€+0,08 €+0,12 €)</i>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,75 €	0,75 €	<i>(0,60€+0,06 €+0,09 €)</i>

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,25 €	0,25 €	(0,20€+0,02 €+0,03 €)
---	--------	--------	-----------------------

Pour les hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût de la nuitée, dans la limite du tarif applicable aux Palaces, soit 4,30 €. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxe. La taxe additionnelle départementale ainsi que celle du Grand Paris s'ajoutent à ce tarif.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Approuver les modifications des tarifs de la taxe de séjour avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Nous avons délibéré récemment sur le budget de l'office du tourisme en forte baisse en recettes. Nous constatons un petit regain, si vous allez à Paris, vous avez pu le noter, les touristes européens ou américains sont de retour, nous pouvons nous en réjouir. Nos hôtels se portent un peu mieux. Ce n'est pas encore le Nirvana, mais cela va mieux. Nous espérons voir entrer prochainement dans nos caisses de la taxe de séjour.

Avez-vous des observations à formuler ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE**

*Je vous remercie. »*

<b>N°18</b>	<b>Modification du tableau des indemnités des élus</b>
-------------	--

Rapporteur : Le MAIRE

Le Maire souhaite nommer deux nouveaux conseillers délégués : il convient donc de modifier le tableau des indemnités des élus, lequel stipulera qu'il y a désormais trois conseillers délégués (contre une auparavant) et 23 conseillers municipaux rémunérés contre 25 auparavant. Ces nominations ne changent en rien l'équilibre et la répartition des indemnités (taux, majoration, renoncement du 16<sup>e</sup> adjoint à son indemnité de fonctions...) votées par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 janvier 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ❑ Maintenir les indemnités des élus conformément à la délibération du 27 janvier 2022,
- ❑ Attribuer à chacun des nouveaux conseillers délégués, dans le respect de l'enveloppe budgétaire globale, l'indemnité suivante : 590,86 € brut,
- ❑ Acter la majoration des 15% pour ces deux conseillers délégués, la Ville étant ancien chef-lieu de canton, conformément à l'article L. 2123-22 du CGCT.

Annexe :

Fonction	Montant de l'indemnité mensuelle avec le vote du taux par rapport à l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique	Montant de l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15%	Montant de l'indemnité mensuelle perçue
Maire	59,55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 2316,14 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 2663,56 € brut	2 663,56 € brut
Premier Maire adjoint	34,72% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1350,40 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 1552,96 € brut	1 552,96 € brut
Du 2 <sup>e</sup> au 15 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1050,14 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 1 207,66 € brut	1 207,66 € brut
16 <sup>e</sup> adjoint	L'adjoint renonce à sa rémunération		
3 conseillers municipaux auquel le Maire délègue une partie de ses fonctions	13,21% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 513,79 € brut	Soit l'indemnité mensuelle avec la majoration de 15% : 590,86 € brut	590,86 € brut
23 conseillers municipaux	4,22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 164,13 € brut		164,13 € brut

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « La numéro 18 est elle aussi une délibération plutôt technique, qui vise à permettre de rémunérer les 2 conseillères déléguées à qui j'ai accordé et vais accorder dès demain des délégations auprès de moi au titre de la culture, Valérie Béthouart-Dolique et Sophie de Lamotte, respectivement pour Valérie le suivi du MUS, des affaires patrimoniales, des archives, de l'école d'arts plastiques et des artisans d'art et Sophie va suivre les questions du livre, de musique, et du cinéma. Le théâtre reste rattaché à votre serviteur, puisque j'en ai la délégation initiale, sachant comme vous le savez, que le théâtre est un établissement autonome, puisque c'est une SEM qui est, certes, présidée

*par notre collègue Mme de Crécy, mais qui a son autonomie par rapport à la ville. Il est géré par sa directrice, comme vous avez pu le constater puisque nous célébrerons prochainement le départ du directeur et la passation de relais le 20 juin.*

*En l'absence d'observations, nous passons au vote.*

**La délibération est mise aux voix**

**Adopté à l'UNANIMITE  
(1 abstention de M. Perrin-Bidan de la majorité)**

*Elle est adoptée, je vous en remercie. »*





# COMMUNICATIONS

## Rapport de la commission communale pour l'accessibilité 2020/2021

Rapporteur : Florence de SEPTENVILLE

L'article L. 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la commission communale pour l'accessibilité doit dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal.

Ce rapport est joint en annexe. Il fait état d'un bilan des travaux et des études réalisées en 2020 et 2021 et des perspectives pour l'année 2022. Il a été présenté aux membres de la CCA et aux services contributeurs le 12 avril 2022.

### OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**M. le MAIRE** : « Nous avons deux communications importantes.

*Vous avez eu le document. Je vous invite à le consulter. Il est volumineux, mais très complet et reflète bien tout le travail formidable réalisé par l'ensemble des services de la ville.*

*Je tiens vraiment à les en remercier tous ainsi que tous les élus également engagés autour de Mme de Septenville pour que cette accessibilité ne soit pas simplement un rêve, une ambition, mais une réalité quotidienne.*

*Nous savons qu'il y a toujours du travail. Nous poursuivons nos efforts.*

*Il faut faire avec les personnes qui sont elles-mêmes touchées par un handicap parce qu'au fond, elles sont seules à pouvoir nous partager cette expérience difficile qu'elles rencontrent, afin de repérer tout ce qui fait obstacle à cette accessibilité. »*

*Cela appelle-t-il des observations de votre part ?...*

*(Aucune.)*

*Nous restons tous mobilisés, toutes tendances confondues, autour de ce sujet. »*

**Mme de SEPTENVILLE :** *« Par rapport à ce que tu as dit juste avant, nous allons intégrer un collègue de personnes en situation de handicap dans cette CCA. Nous sommes en train de nous en occuper. Quatre à six personnes de la ville pourront, en plus de celles qui sont déjà là et qui dépendent des associations, participer. Nous avons déjà deux ou trois personnes qui se sont manifestées. »*

**M. le MAIRE :** *« Nous vous enverrons le Powerpoint pour que vous puissiez le lire, mais le rapport est également très important. »*

## **Information sur le dispositif voisins vigilants**

Rapporteur : Yoann LAMARQUE

### **OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le MAIRE :** *« C'était un de nos engagements de campagne, inscrit au contrat de mandat.*

*Je ne sais pas si c'était dans le programme de M. Iacovelli - je ne le pense pas -, mais, comme il n'est pas là, il ne pourra pas le dire. »*

**M. LAMARQUE :** *« J'encourage l'ensemble des Suresnois à s'inscrire à ce dispositif, car il s'agit avant tout d'une démarche citoyenne, basée sur l'entraide. Le dispositif encourage à se montrer attentif et concerné et à développer de nouvelles solidarités de voisinage. »*

**M. le MAIRE :** *« Merci, Monsieur Lamarque.*

*Effectivement, il est important de préciser le cadre dans lequel se développe ce dispositif.*

*Je souhaite que les Conseils de quartiers soient saisis pour bien expliquer comment ce dispositif fonctionne. Il ne s'agit évidemment pas, et nous y serons très vigilants, que cela devienne des sortes de milices où tout le monde se surveille, afin de ne pas entrer dans une psychose de quartier.*

*Ce dispositif fonctionne bien dans un certain nombre de quartiers. Dans certaines villes plutôt méridionales, les personnes ont parfois un peu mal compris le modèle.*

*Cela dit, dans bien des coins de France, c'est un système plutôt convivial et attentif qui répond souvent malheureusement à des situations que l'on connaît trop, qui sont : un voisin vient dire après un cambriolage d'un de ses voisins : "c'est vrai, c'est bizarre, j'ai vu quelqu'un enjamber la clôture, je pensais que c'était votre fils". Étant donné qu'il n'y a pas d'outils à qui livrer l'information et qu'il n'ose pas prévenir la police, il ne fait rien et la personne concernée n'a plus que ses yeux pour pleurer.*

*Cela peut être effectivement une fausse alerte, un enfant qui a oublié ses clés qui saute le parapet, mais c'est parfois plus ennuyeux. Tout cela est dans le bon dosage. Il ne s'agit pas de faire débouler la police municipale toutes sirènes hurlantes au premier appel.*

*Il faudra donner des explications assez précises sur ce système qui est assez bien rodé ailleurs. Nous ne nous serions pas lancés dans cette aventure s'il n'y avait pas eu quelques expériences avant. Cela doit exister depuis une quinzaine d'années dans un certain nombre de villes.*

*Cela peut tranquilliser un certain nombre d'habitants.*

*C'est facultatif. Nous ne sommes pas enrôlés dans ce dispositif. C'est pour cela qu'il faut que ce soit partagé au niveau des quartiers, à travers les Conseils de quartiers, pour bien expliquer ce que c'est. Nous ferons une démarche d'explication vis-à-vis de l'ensemble des Suresnois et un retour d'expérience sur la pratique, sur la manière dont cela fonctionne.*

*Nous serons partie prenante pour savoir comment cela fonctionne. »*

**Mme EL BAKKALI** : « Comme vous le disiez, Monsieur le Maire, M. Iacovelli n'est pas là et, comme vous l'avez souvent rappelé, nous n'avons pas été élus pour notre programme, mais nous sommes là.

Concernant cette communication, une communication particulière a-t-elle été adressée en direction des logements sociaux qui sont souvent concernés par des incivilités ?

Vous avez été souvent interpellés par des personnes. »

**M. le MAIRE** : « De temps en temps. »

**Mme EL BAKKALI** : « Vous êtes parfois interpellés. Il y a des incivilités. Seront-ils intégrés ? »

**M. le MAIRE** : « Cela se lance, c'est pourquoi nous vous informons préalablement. »

**M. LAMARQUE** : « Il y aura de la communication, sous couvert de Mme de Crecy, à l'ensemble des Suresnois et chacun pourra s'inscrire. Le dispositif peut être redéployé sur tout secteur de la ville. »

**M. le MAIRE** : « Évidemment, nous allons impliquer Hauts-de-Seine Habitat et les bailleurs. Il est important qu'ils soient partie prenante de cet exercice. »

**Mme EL BAKKALI** : « Nous arrivons à l'été et nous allons avoir les courses de scooters. »

**M. le MAIRE** : « Il y a eu quelques opérations. Nous en menons de notre côté depuis assez longtemps avec la police nationale : nous confisquons notamment. Nous voulions faire une opération pour montrer toutes les confiscations de scooters, mais ils étaient déjà partis à la fourrière. Comme quoi, nous ne sommes pas des communicants, nous sommes plutôt dans l'action, même s'il est bien de montrer ce que nous faisons.

Comme vous le savez, des instructions ont été données par le Ministre de l'Intérieur très récemment à ses équipes pour nous accompagner dans cette démarche. »

**Mme FLORENNES** : « Sur ce sujet, nous avons voté une loi adoptée le 3 août 2018 permettant la confiscation des deux roues. La police des Hauts-de-Seine nous remercie très régulièrement.

Je suis en contact régulier sur ce sujet avec le Directeur territorial de la sécurité publique qui nous dit que l'effectivité sur le terrain de cette loi permet des saisies de véhicules, même si des problèmes demeurent dans certains quartiers.

Vous nous disiez, Monsieur le Maire, que cela se passe à Suresnes et nous le voyons. Ce sont des avancées.

L'instruction du Ministre de l'Intérieur, le week-end dernier, a permis 700 opérations en France et des saisies. On peut retrouver les chiffres, ils circulent actuellement sur les réseaux sociaux. Je pense qu'il faut faire de la visibilité et communiquer sur le positif de ces opérations. »

**Mme EL BAKKALI** : « Que ces scooters soient saisis est très bien, mais vous savez très bien que cela ne résout pas le problème. »

**M. le MAIRE** : « Nous savons très bien que cela ne règle pas le problème à la source, qui est plus un problème d'éducation et d'encadrement qu'autre chose. Vous avez pu lire dans *Le Parisien* d'hier le fait que nous avons tenu, en présence de M. Iacovelli, de Mme Florennes et d'élus nationaux, la grande réunion annuelle avec le Préfet, le Procureur de la République et le Directeur de la Sécurité publique.

Nous avons signé avec le Procureur une convention qui nous permet, nous ville, d'intervenir plus rapidement sur un certain nombre de faits de nature quasi délictuelle, pour lesquels nous n'avions pas d'outil, puisque tout devait partir au Parquet et qui, compte tenu des moyens limités et de la mauvaise organisation de la justice depuis pas mal d'années, tombaient dans le trou des "sans suite" et des "classements d'office".

Un chiffre très intéressant que nous a donné le Procureur, et qui a été relayé par *Le Parisien* : 117 000 faits constatés pour 37 magistrats dans les Hauts-de-Seine. Cela vous laisse imaginer la charge de travail.

Il s'agit que la mairie puisse être dotée d'un certain nombre d'outils, de sanction et de réparation, pour que cette réparation et cette sanction interviennent tout de suite.

*Le problème, et vous le savez bien, est qu'il y a des incivilités, parfois des délits, voire des homicides ou tentatives d'homicide, même si ce n'est pas fréquent à Suresnes, nous avons eu toutefois quelques exemples de rixe récemment, pour lesquels l'affaire part devant les tribunaux, on n'en entend plus parler et les auteurs continuent à se pavaner dans les quartiers en disant : "tu vois, tu peux donner un coup de couteau, ce n'est pas grave, tu es encore là et, en plus, tu es devenu en puissance un futur "caïd" du quartier", ce que nous ne laisserons pas faire, comme vous l'imaginez bien.*

*Nous déployons tout un arsenal de mesures et, comme je l'ai déjà fait devant le Préfet, je tiens à saluer le travail que fait notre excellent Commissaire de police Monsieur Wang et ce que fait notre police municipale sous la conduite et l'animation de notre adjoint, M. Lamarque. »*



*Nul ne sort de Suresnes qui  
souvent n'y revient*

**SURESNES**

# DECISIONS

**Information du Conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée**

N° de marché	Prestations	Titulaire(s)	Montant(s) / Durée
<b>MARCHES</b>			
22MG000014	Reproduction de dossiers et tirage de plans pour les services de la Ville de Suresnes	CHAUMEIL ILE DE France	4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 15 000 € HT
21MG000069	Travaux de désamiantage des bâtiments gérés par la ville de Suresnes	AVENIR DECONSTRUCTION	4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 1 000 000 € HT
21MG000075	Mission AMO : Etudes de faisabilité et pré-opérationnelle pour la réalisation d'un complexe aquatique à vocation sportive, ludique et de bien-être (avec des activités humides et sèches) sur le territoire de la ville de Suresnes	SAS MISSION H2O cotraitants : AUREM SAS et LOIRE HENOCHSBERG AARPI	3 ans fermes Partie forfaitaire : 32 950 € HT Partie à bons de commande : Sans montant minimum Montant maximum : 60 000 € HT sur la durée du marché
21MG000092	Contrat d'exclusivité pour l'hébergement des progiciels Gnau et Nuel (hébergement de données et de contenus, accessibles à distance via une connexion internet)	OPERIS	1 an reconductible 3 fois Montant forfaitaire : 3 775 € HT sur chaque période
21MG000101	Externalisation du stockage des archives courantes et intermédiaires des services de la Ville de Suresnes	VECTURA ARCHIVAGES	4 ans fermes Pas de montant minimum Montant maximum : 16 000 € HT
22MG000002	Mission de maîtrise d'œuvre pour la transformation en gazon synthétique, l'agrandissement du terrain d'honneur stade Maurice Hubert ainsi que l'éclairage du terrain - Pratique du football	SPORTS INITIATIVES	18 mois fermes Montant forfaitaire : 21 687 € HT
<b>AVENANTS</b>			
17MG000120	Marché : location et entretien des vêtements de travail pour les agents du service restauration de la ville de Suresnes Objet de l'avenant : augmentation de 4 mois de la durée du marché	SAS INITIAL	Montant de l'avenant : + 10 200 € HT  Montant maximum : - initial : 150 000 € HT - après avenant : 160 200 € HT
19MG000085	Marché : fourniture et livraison de cartes cadeaux pour les services de la ville de Suresnes Objet de l'avenant de prolongation : modification du BPU - ajout des cartes à 30€ pour les agents ayant participé au centre de vaccination	EDENRED France	Montant de l'avenant : + 5 346 € HT  Montant maximum : - initial : 40 000 € HT - après avenant : 45 346 € HT
17MG000094	Marché : travaux et maintenance sur les équipements liés à la sécurité incendie pour l'ensemble des bâtiments communaux et sites gérés par la ville de Suresnes	ERIS	Montant de l'avenant : + 75 085 € HT  Montant maximum : - initial : 4 000 000 € HT - après avenant : 4 075 085 € HT

	Objet de l'avenant : prolongation de 4 mois du marché		
17MG000097	Marché : travaux d'extension, de rénovation et de maintenance des systèmes de détection intrusion et de vidéoprotection de la ville de Suresnes Objet de l'avenant : prolongation de 4 mois du marché	EIFFAGE ENERGIE	Montant de l'avenant : + 138 768,16 € HT  Montant maximum : - initial : 4 000 000 € HT - après avenant : 4 138 768,16 € HT
21MG000012	Marché : mission de vérification des mémoires de travaux, de pilotage de chantiers et de diverses prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ville de Suresnes Objet de l'avenant : changement de titulaire. Après le décès du titulaire, c'est son épouse qui reprend la société	CERC ALBIN	Pas d'incidence financière

**N°22010, 15, 18, 24, 25, 30, 32, 33 et 34**

**Demande de subventions**

N° de la décision	Organisme	Objet
22010	Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du schéma des enseignements artistiques	Le Conservatoire Municipal de Musique, de Danse et de Théâtre ainsi que l'Ecole d'Arts Plastiques répondent par leur organisation administrative et pédagogique aux critères du schéma des enseignements artistiques.
22015	Agence régionale de santé (ARS)	L'ARS subventionne dans le cadre du FIR (Fonds d'Intervention Régional) les surcoûts liés à la création d'un centre de vaccination.
22018	Fonds de soutien pour l'investissement public local (DSIL)	1. Rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables concernant six bâtiments publics,  2. Développement d'infrastructures et d'équipements dans le cadre de la requalification d'espaces publics du centre-ville aux abords notamment de l'avenue Charles de Gaulle et de la gare Suresnes Mont-Valérien du tramway T2.
22024	Région Ile-de-France	Installation de 354 panneaux photovoltaïques à l'école Bertly Albrecht.
22025	Région Ile-de-France	Création et amélioration d'espaces verts du square Germain Bazin.
22030	Département des Hauts-de-Seine	Développement « d'actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie

		» pour développer au sein de la Maison des Aidants, un lieu de ressources et d'orientation pour toutes les problématiques que rencontrent les aidants familiaux.
22032	Divers organismes publics et privés	Dans le cadre de sa labellisation régionale « Ville amie des animaux », la collectivité organise les Rencontres « Sur'Aime Animal », événement fêtant les animaux durant la semaine du 30 mai au 5 juin 2022. La collectivité a donc décidé de solliciter des subventions les plus élevées possible.
22033	Ministère de la culture - DRAC Ile-de-France	Dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés.
22034	Région Ile-de-France	Equipement de la police municipale en 2022.

### **N°22011 Occupation des locaux du Centre Médical Municipal de Suresnes**

Dans le cadre de sa politique de santé publique et de prévention, la Ville de Suresnes souhaite favoriser et faciliter l'accès aux droits et aux soins, notamment des publics fragilisés, en situation de perte d'autonomie ou en situation de précarité. Ainsi, la Ville de Suresnes accorde, à titre gratuit, un local à la CRAMIF situé au 3<sup>ème</sup> étage du Centre Médical Municipal de Suresnes.

### **N°22012 Approbation de la modification des modalités de facturation des activités périscolaires pendant la crise sanitaire**

En raison de la crise sanitaire, les protocoles sanitaires successifs de l'Education, de la pénurie nationale d'animateurs et le taux d'absentéisme important des agents du secteur en lien avec la crise sanitaire qui contraint la ville à fermer des prestations périscolaires, et en raison des mouvements de grève successifs depuis décembre 2021 touchant le secteur de l'éducation, la Ville a décidé :

- D'appliquer des déductions unitaires en cas de fermetures de prestations périscolaires du fait du manque de personnels d'animation au sein des équipes ou de grève des personnels (accueil du matin, du soir, 1<sup>er</sup> temps d'animation, études, atelier CEL, centre de loisirs du mercredi, et des vacances) résultant une impossibilité de garantir le bon fonctionnement du service et des conditions de sécurité,
- D'appliquer la gratuité de la fréquentation des activités périscolaires pour les enfants des personnels prioritaires lors des fermetures de prestations périscolaires (grève ou fermeture par manque de personnel),
- D'appliquer la gratuité pour l'ensemble des familles et pour l'ensemble des activités lors de la journée de grève du 13 janvier 2022 qui a impacté le déroulement de l'ensemble des prestations même en l'absence de fermetures,
- De suspendre, pour le mois de janvier 2022 uniquement, les mesures de majoration du tarif journalier du centre de loisirs de mercredi prévues au règlement intérieur pour limiter le



nombre d'inscrits non présents au regard des multiples changements de protocoles durant le moins sus nommé et de la difficulté de tracer les déductions à prévoir,

- D'appliquer ces abattements sur présentation des justificatifs prévus à la décision n° 21070, complété par :
- L'attestation sur l'honneur des parents précisant les dates d'isolement de l'enfant et de reprise des activités scolaires et périscolaires,
- Les modalités de facturation s'appliquent à compter du 7 janvier 2022 et jusqu'à la levée des protocoles sanitaires au sein des l'Education nationale.

**N° 22013, 19 et 26 Décisions d'ester en justice**

<b>N° de la décision</b>	<b>Requérants</b>	<b>Objet</b>	<b>Cabinet</b>
22013	Monsieur et Madame Viallet	Requête tendant à l'annulation de l'arrêté en date du 25 août 2021 pris par le Maire accordant le permis de construire n° PC 920732110018 à AMELOR INVESTISSEMENT pour des travaux sur une construction existante à destination de bureaux, sur un terrain sis 94 rue Rouget de L'Isle à Suresnes.	Cabinet ALMA AVOCATS AARPI
22019	Syndicat Interco CFDT 92	Requête tendant à l'annulation partielle de la délibération du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP, à l'annulation d'une décision expresse de rejet de leur demande de retrait de certaines dispositions de la décision susmentionnée, et à enjoindre à la Ville de modifier les dispositions « illégales » de la décision avec une astreinte de 100€ par jours de retard à compter de la notification du futur jugement, et payer une somme de 2 628 € au titre des frais de justice.	Cabinet COTTIGNIES Sébastien
22026	Monsieur Marc LAGNOUS et Madame Yolande FOSSAT LAGNOUS.	Requête déposée tendant à l'annulation de l'arrêté n° PC 92073 20 10072 du 30 septembre 2021 par lequel le Maire de Suresnes a accordé un permis de construire pour la construction d'un ensemble immobilier sur un terrain situé au sis 87-89 route des Fusillés de la Résistance 92150 à Suresnes ainsi que d'un arrêté n° PC 092073 20 10072 T01 du 22 octobre 2021 par lequel la SNC IP 1R a transféré à la SAS SURESNES LIBERTES le permis de construire du 30 septembre 2021.	Cabinet ALMA AVOCATS AARPI

**N°22014 Mise à disposition de locaux entre la Ville, le collège Henri Sellier et le Département des Hauts-de-Seine.**

Abrogation de la convention existante et nouvelle convention, conclue pour l'année 2021/2022 avec le Collège Henri Sellier et le Département des Hauts-de-Seine, définissant les conditions d'utilisation par la Ville de Suresnes du gymnase départemental rattaché à l'établissement scolaire.

**N°22016, 17, 27, 29 Régies**

N° de la décision	N° de la régie	Objet de la régie	Objet de la décision
22016	Régie de recettes n°112	Perception des produits liés à l'organisation des manifestations culturelles et à la vente de publications.	Suppression : la perception des produits liés à l'organisation des manifestations culturelles et à la vente de publications ont été reprises par la régie de recettes n°120.
22017	Régie de recettes n°120	Régie principale.	Augmentation du fonds de caisse de 100 € à 560 €.
22027	Régie de recettes n°144	Encaissement des vacations de police relatives aux opérations funéraires, d'achat et de renouvellement de concessions.	Création d'un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor).
22029	Régie d'avances n°150	Remboursement des sommes préalablement encaissées pour l'approvisionnement des cartes du restaurant municipal	Création d'un compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor).

**N°22020 et 22 Prêts de véhicules à titre gracieux**

N° de décision	Type de véhicule	Organisme emprunteur	Objet
22020	Master	Commissariat Suresnes	de Aller à l'incinérateur de Saint Ouen, le 24 Mars 2022.
22022	Minibus	White Harriers	Stage de pâques du samedi 23 avril au dimanche 1 <sup>er</sup> mai 2022 à Tarnos (40).

**N°22021 Renouvellement d'un bail de mise à disposition de locaux au 14 avenue Charles de Gaulle à Suresnes avec l'association ASDES.**

La Ville de Suresnes est propriétaire des locaux situés au 2<sup>ème</sup> étage du 14 avenue du Général Charles de Gaulle, occupé par l'association ASDES « Accès aux Soins, accès aux Droits et à l'Education à la Santé ». L'association a fait part à la Ville de son souhait de renouveler le bail de mise à disposition de locaux pour son siège social.

Compte tenu de l'intérêt général attaché à ce renouvellement, il est apparu nécessaire de passer un nouveau bail aux conditions suivantes :

- une surface utile de 207m<sup>2</sup>,
- une prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022,
- une durée de 3 an renouvelable par tacite reconduction 2 fois pour une même durée,
- un paiement d'un loyer annuel d'un montant hors taxe de 44 000 euros (quarante-quatre-mille euros),
- une révision annuelle du loyer à la date anniversaire du bail suivant l'indice ICC,
- un paiement par l'occupant en sus du loyer d'une provision sur charges de 28 € HT/m<sup>2</sup>/an, représentant un montant trimestriel de 1 449 euros (mille quatre cent quarante-neuf euros) et un montant annuel de 5 796 euros (cinq mille sept cent quatre-vingt-seize euros),
- une dispense de versement par l'occupant d'un nouveau dépôt de garantie,

**N°22023 Approbation du prix de vente d'un livre au Musée d'histoire Urbaine et Sociale de Suresnes**

*Une cité-jardin moderne* d'Elis Guillemin, Editions Parenthèses : au prix de 34 € TTC (achat au prix de 23,29 €)

**N°22028 Surélévation du bâtiment de vestiaires au Stade Jean Moulin-Dépôt d'un permis de construire**

Afin de répondre à une demande croissante des activités des associations sportives, la ville de Suresnes souhaite augmenter la capacité d'accueil de ses vestiaires et de ses sanitaires réservés aux sportifs sur le site du stade Jean Moulin. En conséquence, il est envisagé de surélever le bâtiment de vestiaires / sanitaires existant.

**N°22031 Mise à la réforme et cession gratuite d'un véhicule au lycée Chappe à Nanterre**

Modèle Dacia Duster Break

Date de 1<sup>ère</sup> immatriculation : 27/05/2015

Immatriculé : DR-571-VF

Totalisant : 83 802 kms

Etat du véhicule : Crit'air niveau 1, le moteur du véhicule est hors-service.

**OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*M. le MAIRE* : « Je vous renvoie à l'annexe habituelle des décisions prises.

*Avez-vous des observations les concernant ? »*

**Mme EL BAKKALI** : « Concernant la décision 22032, des rencontres "Sur'aime animal" sont organisées du 30 mai au 5 juin 2022 par la collectivité.

*À ce titre, des subventions plus élevées vont être attribuées pour l'organisation de cet événement fêtant les animaux.*

*Pourriez-vous nous indiquer le coût global de ce projet autour de l'animal ? »*

**M. le MAIRE** : « Une précision tout d'abord : les décisions dont il est question, là, concernent des demandes de subventions.

*Nous allons demander des subventions à tous ceux qui aiment les animaux. »*

**Mme EL BAKKALI** : « Combien demandez-vous ? »

**M. le MAIRE** : « Je n'ai pas précisément la somme en tête.

*Ce sont des décisions de principe. Je suis autorisé, par cette décision, à aller demander le maximum autorisé. Cela dépend des subventionneurs, des financeurs. Certains ont des plafonds : 30 %, 50 %, etc. Pour les animaux, je ne sais pas combien c'est.*

*Mme le Lan, qui a en charge cette délégation, peut nous dire quelques mots sur la fête de l'animal. C'est une première, lancée à son initiative. Nous l'en remercions. »*

**Mme LE LAN** : « Bonsoir à tous.

*Quelques mots sur la fête de l'animal qui avance largement en termes d'organisation. Il y est prévu bon nombre d'événements.*

*Comme vous l'avez vu avec les dates, une semaine entière sera dédiée à l'animal, pour une meilleure connaissance et sensibilisation à la condition animale, qu'il s'agisse, bien évidemment, de l'animal de compagnie qui représente la majeure partie des animaux que nous côtoyons, mais également en s'informant et se sensibilisant avec la faune sauvage avec laquelle nous sommes amenés à vivre. La faune sauvage urbaine, cela peut être les hérissons, les rats, les pigeons, quelques renards. Des thèmes y seront abordés, ce sera intéressant. »*

**M. le MAIRE** : « Le rat est un thème sur lequel nous travaillons beaucoup. »

**Mme LE LAN** : « Exactement et les pigeons.

*Tout animal et la biodiversité sont intéressants, mais encore faut-il qu'il y ait une régulation de sorte que nous ne soyons pas envahis. L'objectif est de trouver un équilibre avec la présence de certains animaux de sorte qu'ils n'empiètent pas trop sur notre cadre de vie.*

*Il y aura des conférences. J'attire notamment votre attention sur la soirée du 1<sup>er</sup> juin où une conférence portera sur trois thèmes :*

*- les bénéfices de l'animal de compagnie au bureau en la présence du grand spécialiste du stress au travail, le Dr Patrick Légeron. Il en parlera avec Mme de Lavalette qui a signé l'accord pour Suresnes.*

*- la sensibilisation à l'achat ou à l'adoption d'un animal de compagnie : quel animal, quelle race en fonction de son style de vie ? Interviendra le Dr Thierry Bedossa qui est assez connu. Il est notamment Président de l'association Agir pour la vie animale. Il est aussi administrateur de la SPA.*

*- Mikaël Laurent, éducateur canin comportementaliste, diplômé d'État, pourra répondre à pas mal de questions du public.*

*- La dernière intervention émanera d'un autre vétérinaire, le Dr Jean-Michel Michaux, le Président fondateur de l'ISTAV (Institut Scientifique Technique de l'Animal en Ville). Cet ancien conseiller de Paris était en charge de l'insertion de l'animal en ville. Il pourra nous parler de toute la petite faune sauvage urbaine avec laquelle nous cohabitons, que ce soit des animaux que nous aimons voir ou d'autres un peu moins, pour autant, ils ont leur rôle à jouer.*

*Nous aurons également la projection de films. Par ailleurs, il est prévu un ciné-goûté pour les enfants.*

*Enfin, la grande fête, la clôture et le point d'orgue de cette semaine des animaux, se déroulera le dimanche 5 juin sur la terrasse du Fécheray. Un arrêté exceptionnel permettra aux personnes, c'était la moindre des choses, de venir accompagner de leur animal tenu en laisse. »*

**M. le MAIRE :** *« Une fête des animaux sans animaux, cela aurait été étrange. »*

**Mme LE LAN :** *« Il y aura pas mal d'associations, dont de la protection animale, mais aussi des organismes, des écoles de formation, des animations diverses et variées.*

*Nous espérons que ce programme très riche engendrera un engouement des Suresnoises et Suresnois pour cette première édition.*

*Très prochainement, il y aura un flyer comprenant le programme détaillé, mais aussi des affiches dans la ville. »*

**M. le MAIRE :** *« Merci beaucoup, Madame Le Lan.*

*Vous n'ignorez plus rien de cette opération et des raisons pour laquelle nous demandons des subventions.*

*Y a-t-il d'autres interventions au sujet de ces décisions ?...*

*(Aucune.)*

*Avant de clôturer ce Conseil municipal, je vous propose de passer la parole à M. Corvis qui a déposé deux questions.*

*Nous vous écoutons, Monsieur Corvis. »*

## QUESTIONS ORALES

**M. CORVIS** : « La semaine dernière, le Portail famille a de nouveau fait l'objet d'un bug.

*En cette période innovante en matière de nouvelles technologies informatiques, qu'a-t-il été prévu par la majorité municipale pour repenser le portail, afin de répondre aux attentes des familles de manière efficiente et pérenne ? »*

**M. le MAIRE** : « Je précise tout de même que le Portail famille dans son intégralité n'a pas buggé, mais seulement une des fonctionnalités qui avait été ouverte pour les inscriptions aux voyages sur les mois de juillet et d'août qui connaissent un grand succès depuis leur lancement il y a deux ans.

*Il y a eu un système de mise à jour, cela arrive dans toutes les entreprises et organisations. Par prudence, puisque le système fonctionnait, mais de manière instable, nous avons préféré prendre le temps de tout tester à nouveau. Cela a arrêté le dispositif pendant deux jours, ce qui a permis de le remettre en route. Cela n'a suscité aucune remarque ou plainte des habitants.*

*Nous souhaitons que soit respecté l'égal accès de l'ensemble des Suresnois à cette prestation. Nous voulions nous assurer que le système fonctionne parfaitement.*

*C'est le cas.*

*Par ailleurs, et sans attendre votre intéressante question, nous avons prévu une nouvelle version du Portail famille qui devrait être mise en œuvre au dernier trimestre 2022, qui comportera notamment pas mal d'améliorations techniques qui permettront de renforcer l'ergonomie et de prévenir ce type d'inconvénient.*

*Tout est rentré dans l'ordre. Ce sont des choses qui arrivent.*

*Je tiens à préciser que ce n'est pas le reflet d'une grande fragilité de nos systèmes d'information qui sont par ailleurs très suivis et j'en remercie M. Perret qui suit cela de très près au titre de sa délégation.*

*Il nous faut jurer de rien, néanmoins, nous avons fait l'objet de pas mal d'attaques cyber et, pour l'instant, notre organisation et nos défenses tiennent. Je ne fais pas non plus le malin parce que l'on ne sait jamais, mais, pour l'instant, cela tient.*

*Cela mobilise beaucoup les équipes, car il y a une sorte de déchaînement assez incompréhensible d'ailleurs. Saint-Cloud a été attaqué. Cela avait fait les titres du journal local. Ils ont refusé de payer. Il y a eu la diffusion de quelques informations, mais elles dataient et étaient peu exploitables.*

*C'est comme toujours. Il ne faut pas transiger avec la prise d'otage. »*

**M. PERRET** : « Je vous invite à réécouter mes interventions du Conseil municipal précédent sur la cyber-sécurité. »

**M. le MAIRE** : « C'est un sujet que nous prenons très au sérieux. »

**M. CORVIS** : « Rue de Verdun, l'unique rue commerçante du quartier le plus peuplé de Suresnes, deux nouvelles fermetures de commerce ont malheureusement eu lieu ces dernières semaines, notamment une qui a été relativement très commentée au sein du quartier.

*La ville a-t-elle élaboré un plan d'accompagnement spécifique des commerçants qui pâtissent encore des conséquences de la crise sanitaire et qui, actuellement, subissent de plein fouet l'inflation et les problèmes liés à celle-ci, les augmentations de coûts ?*

*Par ailleurs, les habitants du quartier Écluse-Belvédère déplorent l'absence d'un distributeur automatique de billets étant donné que le seul qui existait a été condamné il n'y a pas si longtemps que cela, ainsi que d'un point presse demandé depuis longtemps. »*

**M. le MAIRE** : « Merci pour cette question qui me permet de vous éclairer un peu sur ce que nous faisons.

*Nous aimons les actions, plutôt que les plans qui ne donnent lieu à aucune action.*

*C'est avec beaucoup de détermination que Mme du Mesnil et M. Jacou sont à l'œuvre quotidiennement sur le terrain avec l'équipe du service commerce pour essayer de contrer une évolution structurelle dans des quartiers très denses.*

*Comme vous l'avez souligné dans votre question, nous sommes une ville très dense, 13 000 habitants au kilomètre carré, malgré cette densité, et ce pouvoir d'achat, car nous sommes une ville qui, étant donné sa mixité, a une partie de sa population avec un réel pouvoir d'achat, nous constatons la fermeture d'un certain nombre de commerces, ce que nous déplorons.*

*Un certain nombre de commerces sont victimes de nouvelles habitudes de consommation. Nous en sommes tous collectivement responsables. Ce n'est pas la ville. La ville fait ce qu'elle peut pour déployer une activité d'accompagnement, pour trouver des solutions, pour répondre à des demandes de prospects. Nous avons depuis un peu plus d'un an une quarantaine de prospects.*

*Nous allons les chercher, nous les accompagnons, nous essayons de trouver une solution.*

*Il y a une demande, mais aussi des difficultés liées à des locaux bloqués à la suite d'une faillite. Il faut arriver à accélérer ces procédures qui bloquent inutilement des fonds de commerce et des locaux bien placés. Il serait bien que nos Parlementaires, Députés et Sénateurs, nous apportent leur aide.*

*En particulier Place de la Paix, il y a un très bel emplacement bloqué, pour lequel des demandes potentielles se sont manifestées, mais c'est en contentieux. Il y a un administrateur judiciaire, c'est bloqué.*

*C'est catastrophique parce que de très beaux emplacements pourraient être pris. Vous savez que le commerce appelle le commerce.*

*Un certain nombre de commerces sont victimes de nouvelles habitudes, c'est l'achat en ligne. Que celui dans cette salle qui n'a jamais fait un achat en ligne lève la main ? Je suis coupable comme vous tous de quelques achats en ligne.*

*S'agissant du non alimentaire, le développement chez les jeunes générations, à travers des enseignes dont je ne cite pas le nom, de l'échange et du troc a accéléré un phénomène qui fait que les gens n'achètent même plus. Ils font venir, parfois même de l'étranger, des articles.*

*Nos cordonniers, par exemple, auxquels nous tenons beaucoup et qui, souvent, sont des figures de nos quartiers, vous expliquent que les personnes n'achètent plus de chaussures réparables, ils achètent des baskets qu'ils ne ressemblent pas.*

*Nous avons donc perdu des cordonniers.*

*Il en va de même du nettoyage à sec, vous y avez fait allusion. Les personnes ne portent plus de costume. Le télétravail a eu un effet catastrophique sur l'habillement. Les personnes ne s'habillent plus. Elles sont en jogging ou en jean chez elles. En plus, la mode vestimentaire va dans le même sens.*

*Tous ces différents comportements individuels pèsent à terme sur des commerces.*

*Évidemment, de nouveaux commerces arrivent. Mme du Mesnil et M. Jacou ont obtenu l'installation d'un très beau commerce de jeux qui s'est installé Place Stresemann, un nouveau mode de consommation.*

*Les jeunes sont très fans de jeux de société. Cela s'est beaucoup développé. Ce sont de nouveaux commerces qu'il faut aller chercher. Nous essayons de créer de l'attractivité. Nous le faisons avec M. Raskin sur l'ensemble des entreprises et avec Patrick Puissant en disant que Suresnes est une ville dynamique et que c'est là qu'il faut venir s'installer.*

*Je reboucle sur le travail que nous faisons avec les CCI pour faire savoir que Suresnes est une ville dans laquelle il y a du potentiel.*

*En ce qui concerne les DAB, comme vous le savez, la ville s'est beaucoup battue pour les conserver et avec succès la première fois au quartier Liberté. J'étais Président de quartier à l'époque. J'ai été obligé d'user de quelques relations bien placées auprès du Président de La Poste lui-même pour que l'on ne nous supprime pas notre DAB.*

*Les DAB sont condamnés à terme, comme le sont d'ailleurs beaucoup de sièges bancaires. À une époque, nous nous sommes plaints que tous les commerces étaient remplacés par des banques, mais elles vont partir les unes après les autres tout simplement parce que nous ne nous rendons jamais dans les banques.*

*Je vous pose la question et aux Suresnois qui nous écoutent : combien de fois allons-nous par an dans notre banque ?... Nous avons la chance d'avoir une taille importante, 50 000, une agence a beaucoup de clients, elle en voit passer de temps en temps, mais beaucoup moins qu'avant.*

*Quand vous regardez votre portefeuille, Monsieur Corvis, vous avez beaucoup moins de liquide qu'avant parce que vous ne payez plus rien en liquide. Tout est payé par téléphone ou par CB. La Covid-19 a accéléré le dispositif du sans contact puisque nous pouvons désormais payer jusqu'à 50 €. Cette situation est catastrophique pour la demande des DAB. Vous allez sans doute beaucoup moins souvent dans un DAB, or, un DAB représente un coût très élevé pour une banque du fait du système de sécurité à mettre en place : il faut faire appel à des convoyeurs de fonds, etc.*

*Nous savons très bien ce que cela coûte, puisque c'est nous qui avons payé l'installation du local pour La Poste.*

*Nous avons eu beau nous débattre lorsque le DAB de la Société Générale a été fermé, rien y a fait, personne ne veut en installer. Il faut imaginer des possibilités qui sont en train de se développer - il faut d'ailleurs pousser nos commerçants à y adhérer - auprès d'un certain nombre de commerçants, de brasserie, de tabac, qui permettent de retirer de l'argent liquide chez un commerçant.*

*Le sujet est les commissions qu'ils prennent.*

*Nous sommes conscients que cela répond à un besoin d'un certain nombre de personnes un peu en marge de cette évolution numérique folle, comme les personnes âgées. C'est un enjeu pour nous.*

*Le sujet est presque plus d'expliquer ces habitudes nouvelles de paiement à nos aînés.*

*Il y a un réel enjeu sur lequel nous investissons, la possibilité d'accompagner à travers notre cyber espace mais aussi les espaces de quartier dans lesquels nous voulons développer ces activités d'accompagnement de ces personnes âgées aux nouveaux modes de communication numérique qui sont indispensables.*

*Nous sommes en période de déclaration fiscale jusqu'au 8 juin. C'est un vrai sujet pour les personnes âgées qui ne sont pas habituées à utiliser ces déclarations. Déjà quand vous êtes agile en informatique, je vous souhaite bon courage pour remplir votre déclaration fiscale.*

*C'est un enjeu dont nous sommes très conscients.*

*Je suis navré de vous faire cette réponse.*

*Nous nous battons quotidiennement. Dans votre quartier, s'est installé un très bon restaurant qui fonctionne très bien. La restauration se porte bien. Nous avons un sujet autour du non alimentaire.*

*Le primeur qui se trouve place Georges Pompidou ne fait pas, de manière tout à fait anormale, je le dis très clairement, évoluer son offre. Il est toujours fermé depuis la Covid-19 et continue de payer son loyer. J'ai demandé à deux élus de se rapprocher du propriétaire et du bénéficiaire du bail pour leur dire qu'il n'est pas possible de rester dans cette situation. Il est dans son droit, il n'a pas obligation à vendre ses légumes et ses fruits, mais il n'est absolument pas acceptable pour la ville de maintenir des cellules fermées, alors que d'autres pourraient venir s'y installer.*

*Quant à la presse, le phénomène est le même. Je ne sais pas si vous lisez la presse en ligne, cela doit vous arriver, vous êtes un homme moderne et avisé, mais chaque fois que vous ouvrez un journal pour le lire en ligne, c'est le journal que vous n'aurez pas acheté dans un kiosque.*

*Il faut que d'autres offres se développent.*

*Ils essaient de diversifier leurs services, y compris peut-être celui de détenir du liquide, mais c'est compliqué, parce qu'un kiosque n'est pas sécurisé.*

*Nous sommes très allants pour faire venir un kiosque, mais nous n'avons pas trouvé de candidat pour l'instant.*



*Je ne tiens pas du tout un discours défaitiste, mais c'est la réalité. La ville ne peut pas se substituer aux commerçants, cela ne fonctionne pas. Nous ne sommes pas dans une économie soviétique qui a d'ailleurs fait preuve de son inefficacité.*

*Nous sommes là pour essayer de trouver de nouveaux commerces, de nouveaux modes de consommation et de commercialisation.*

*Si vous avez des idées, nous sommes preneurs, puisque vous avez présidé le conseil de quartier que vous connaissez bien.*

*C'est vraiment un travail collectif, un travail de réseau. Il faut faire savoir qu'il y a des coins formidables.*

*En tout cas, je remercie Mme du Mesnil et M. Jacon qui font ce travail au quotidien, qui n'est pas facile.*

*J'ai de très bons retours de ceux qui ont réussi à s'installer et qui ont beaucoup apprécié l'accompagnement de la ville.*

*Nous essayons de régler rapidement les différents sujets qui peuvent les concerner. Cela intéresse d'autres élus pour des questions de propreté, d'aménagement de voiries, de communication et d'événementiel pour essayer de créer un mouvement et une dynamique.*

*Pardon pour cette réponse longue, mais elle manifeste l'intérêt particulier que nous portons au maintien du commerce et incidemment de l'immeuble de bureaux parce que nous savons très bien que tout cela est assez lié : nos commerçants ne peuvent vivre sans une activité en journée.*

*Nous ne souhaitons pas que Suresnes devienne une ville-dortoir, qui ne vit que le week-end ou seulement en soirée. Il faut qu'elle vive aussi en journée, d'où le combat que nous menons collectivement pour essayer de faire venir des entreprises et expliquer que Suresnes est un très bel endroit pour s'installer, comme en témoignent toutes les entreprises installées.*

*Nous comptons sur M. Raskin pour continuer à booster cette offre.*

*En l'absence d'autres observations, je vous propose de conclure, après avoir remercié les services de la ville de l'organisation de ce Conseil municipal. Je remercie également ceux qui nous ont suivis jusqu'à cette heure tardive.*

*Enfin, je vous informe que le prochain Conseil municipal aura lieu le 30 juin, au restaurant municipal.*

**La séance est levée à 21 h 30.**